

RAPPORT

sur la situation en matière de développement durable



Propos introductifs

Ce rapport a pour objet de dresser un bilan des politiques de développement durable mises en œuvre par l'EPCI en 2019 et d'identifier, via le prisme des propositions budgétaires, les actions de développement durable qui seront mises en œuvre en 2020. Il est constitué de 2 parties :

- La 1ère partie présente les objectifs de développement durable du territoire, les faits marquants de l'année 2019 (année N), les résultats obtenus illustrés par quelques indicateurs (année N-1) et les perspectives tracées pour l'année 2020 (N+1), pour chaque politique publique (missions 1 à 5).
- La 2ème partie décrit les actions menées par l'EPCI en matière d'exemplarité (mission 6). Elle est complétée par le bilan de l'évolution des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) « Patrimoine et compétences », de 2015 à 2018.

Toutes ces actions locales s'inscrivent dans une dimension plus globale, menée à l'échelle régionale, nationale et internationale. En septembre 2015, 193 Etats membres des Nations Unies, dont la France, ont adopté « l'Agenda 2030 », un programme universel de développement durable comportant 17 objectifs pour les peuples, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats.

La France rend compte chaque année au « Forum politique de haut niveau des Nations Unies », (instance créée lors de la conférence RIO+20), des efforts déployés pour atteindre ces 17 objectifs de développement durable (ODD), détaillés en 169 cibles. En renouvelant la feuille de route de Rio 92 et des Agendas 21, **les ODD constituent désormais le fil conducteur des politiques de développement durable** mises en œuvre par tous les acteurs, à l'échelle d'un territoire (secteur privé, secteur public, société civile, citoyens, ...).



La démarche de Lorient Agglomération

Lorient Agglomération œuvre à ce que son territoire s'inscrive dans cette trajectoire. Ce rapport illustre cette orientation en situant les objectifs de développement durable de chaque politique publique de l'EPCI par rapport aux 17 ODD. Ce faisant, il permet de mieux identifier en quoi les actions menées par l'EPCI contribuent à relever les grands défis du 21ème siècle.

Dès sa création en 2000, la communauté d'agglomération s'est préoccupée des problématiques liées au développement durable avec la Charte pour l'environnement (2002/2007). L'Agenda 21, adopté à l'unanimité le 9 mars 2012, comporte « 21 chantiers », déclinés via « 50 actions structurantes ». L'année 2019 est la dernière année de mise en œuvre de ce programme, considéré comme le 1er Plan Climat Energie Territorial (PCET) de l'EPCI.

Suite à la consultation publique organisée en 2019 sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial, document cadre issu de la loi relative à la transition énergétique, arrêté en Conseil communautaire le 18/12/2018, le nouveau PCAET (2020/2025) sera présenté pour adoption au Conseil communautaire le 17/12/2019. Il positionnera l'EPCI comme échelon coordinateur de la transition énergétique sur le territoire et s'articule autour de « 9 orientations » et « 30 chantiers » déclinés en 200 actions opérationnelles (1/3 engagées, 1/3 à renforcer et 1/3 à lancer).

1

La stratégie, les actions et les projets de développement durable de Lorient Agglomération

Cette partie présente les objectifs de développement durable du territoire, les faits marquants de l'année 2018 illustrés par quelques résultats et les perspectives tracées pour 2019. Ces éléments sont établis pour chacune des 5 missions regroupant les compétences définies dans le cadre de la nomenclature budgétaire stratégique :

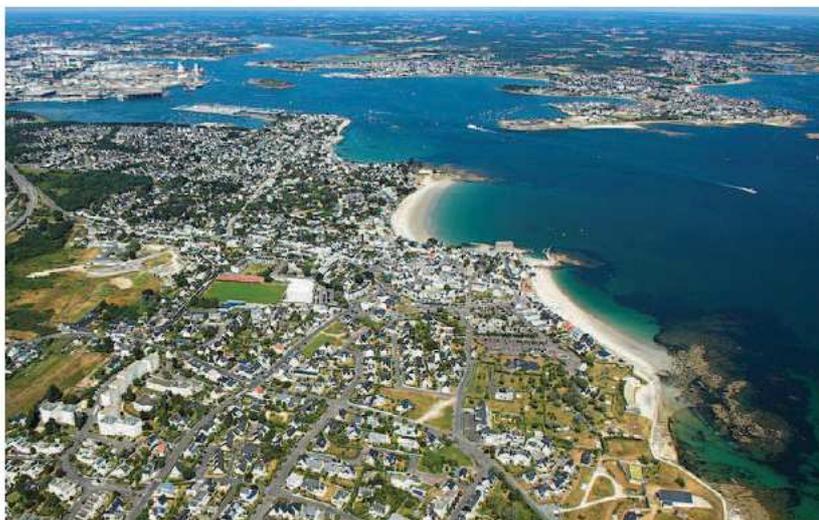
1. Agir pour un développement économique solidaire et pour l'emploi
2. Conforter l'attractivité touristique et le pôle d'excellence nautique
3. Garantir un aménagement équilibré et durable du territoire
4. Favoriser les déplacements et les mobilités durables
5. Préserver un environnement et un cadre de vie de qualité

Avec 207 293 habitants au 1er janvier 2018 (source INSEE) pour un territoire de 73 556 hectares, Lorient Agglomération est situé au cœur de la Bretagne Sud, un bassin de vie de près d'un million d'habitants. Les déplacements domicile/travail entre les 5 principales agglomérations (environ 14 000 par jour) montrent l'importante connexion entre les différentes zones d'emploi.

Au 01/01/2018, [le Pays de Lorient a intégré le territoire de Quimperlé Communauté](#). Son nouveau périmètre couvre désormais 3 EPCI, représentant 46 communes et une population de 282 358 habitants :

- Lorient Agglomération : 25 communes et 207 293 habitants.
- La Communauté de Communes Bellevue Blavet Océan : 5 communes et 18 138 habitants.
- Quimperlé Communauté : 16 communes et 56 927 habitants.

L'agglomération quimperloise est notamment devenue membre de droit de l'agence d'urbanisme et de développement économique du Pays de Lorient (AudéLor). De nouvelles coopérations sont engagées et ont pour cadre d'action le bassin de vie et d'emploi des habitants et des entreprises.



© Jack MAMELET

Mission 1

« Agir pour un développement économique solidaire et pour l'emploi »

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les objectifs de développement durable :

- Développer les éco-filières navales
- Développer la multi modalité du transport de marchandises
- Soutenir l'activité et valoriser les produits de la pêche, en lien avec le programme européen FEAMP
- Soutenir l'agriculture durable, en lien avec le programme européen LEADER
- Structurer une offre de produits locaux et de produits biologiques
- Renforcer les liens entre producteurs et consommateurs
- Soutenir les filières énergies renouvelables et éco-matériaux
- Renforcer l'offre de formation initiale et continue pour les professionnels du secteur
- Soutenir l'économie sociale et solidaire
- Favoriser l'insertion socio-professionnelle

Objectif du Schéma de Cohérence Territoriale:

- Freiner l'artificialisation des sols et réduire les consommations foncières, notamment agricoles

Objectif de la charte de l'agriculture et de l'alimentation:

- 16% de la surface agricole utile en agriculture biologique d'ici 2022

Objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (2020/2025) :

- Multiplier par 3,5 la production actuelle d'énergies renouvelables du territoire pour atteindre 580 GWh à l'horizon 2030
- Réduire de 72% les émissions de gaz à effet de serre du territoire d'ici 2050
- Réduire de 48% la consommation d'énergie du territoire d'ici 2050 (tous secteurs confondus)

Les chiffres clés :

(Source : barographe AudéLor – février 2019)

- 16% des emplois dans l'économie maritime
- 1/3 des emplois salariés dans la sphère productive, majorité des emplois dans l'économie présentielle (commerce, construction, éducation, santé,...)
- 1er port de pêche français en valeur et pour la diversité des espèces (environ 60)
- 26 882 tonnes de poisson débarqué et vendu à la criée en 2016

- 1er port de commerce de Bretagne
- plus grand pôle européen de course au large
- 3 000 places (à flot et à sec) dans les 6 ports de plaisance
- Surface Agricole Utile = 44% du territoire
- 759 exploitations dont 32% d'élevages bovins en production laitière : plus de 1000 emplois directs, 2 300 emplois dans l'industrie agro-alimentaire
- 240 entreprises sur 12 parcs d'activités
- 6 760 étudiants (soit 3% de la population du Pays de Lorient)

Les faits marquants de l'année 2019 :

Projet Handicap Innovation Territoire (HIT)

Le projet Handicap Innovation Territoire (HIT) vise à inverser la perception du handicap, en le considérant comme un levier d'innovation sociale et technologique, au service de l'amélioration du parcours de vie des citoyens et de l'attractivité économique du territoire. Ainsi, l'EPCI, la Mutualité Française Finistère-Morbihan, le centre mutualiste de Kerpape et le centre d'innovation technologique ID2Santé, fédèrent une quarantaine de partenaires (collectivités, établissements de santé, réseaux de patients, établissements de recherche et formation, entreprises), ayant pour objectif de faire de l'agglomération un modèle de territoire inclusif et une référence nationale en matière d'innovations pour les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.



© Sonia Lorec

Après avoir été lauréat en 2018 de l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires d'Innovation de Grande Ambition », dans le cadre du 3ème Programme d'Investissements d'avenir mis en place par l'Etat, le projet HIT a bénéficié d'une subvention de 395 000€ de la Caisse des Dépôts pour poursuivre les études et les recherches, avec l'appui du cabinet D&Consultants. Dans ce contexte, le projet HIT est maintenant lauréat de l'appel à projets « Territoires d'Innovation » lancé par l'Etat en 2019. Il fait donc partie des 24 projets sélectionnés par ce programme national, doté d'une enveloppe de 150 M€ pour financer des actions d'ingénierie sur 2 à 8 ans, et d'une enveloppe de 300 M€ de fonds propres mobilisables dans une logique d'investissement avisé.

L'appel à projets a sélectionné des « Territoires d'Innovation » proposant « de mettre en œuvre des démonstrateurs à grande échelle et d'expérimenter en conditions réelles des actions ou services innovants, expérimentaux, susceptibles d'être reproduits ». Le projet HIT va se concrétiser sur une durée de 8 ans, au travers de nombreuses actions comme la création du « Cowork'HIT », centre d'expertise et de ressources sur le handicap, ou encore le soutien au développement d'une vingtaine d'entreprises et startups dédiées aux innovations dans le domaine du handicap.

« Rehab-Lab », le fablab de Kerpape à Ploemeur

Le centre de rééducation fonctionnelle de Kerpape a créé « Rehab-Lab », un fablab utilisant les techniques d'impression 3D pour impliquer les patients dans la création de leurs aides techniques (supports de verre, clés de porte, embouts joysticks pour piloter un fauteuil,...). Les patients sont acteurs de leur autonomie et créent un outil sur mesure, à coût maîtrisé, depuis sa conception jusqu'à sa fabrication. Ce travail est réalisé en partenariat avec des chercheurs de l'UBS et avec la plateforme ComposiTIC, spécialisée dans la mise en œuvre de composites innovants. Plus de 300 objets ont déjà été créés avec une centaine de patients et le laboratoire est sollicité par des industriels ou encore par Médecins sans frontières, pour exporter ses innovations.

Étude « Pôles commerciaux et évolution de la consommation des ménages »



© Sonia Lorec

AudéLor et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan ont réalisé une étude permettant d'observer les grandes tendances en matière de consommation sur le territoire du Pays de Lorient. Cette étude repose sur une enquête effectuée par les CCI bretonnes auprès de 13 000 ménages de la Région, sur la période 2013/2018. Elle met en évidence que 69% des dépenses sont faites au profit de la grande distribution mais que ce pourcentage est plutôt en baisse. La fréquentation des commerces de moins de 300 m² et la vente à distance sont en progression. L'activité commerciale se concentre à 57% sur 4 grands pôles : Lorient Nord, Kerpont, le centre-ville de Lorient et la Gardeloupe à Hennebont. A l'échelle du Pays, l'évasion commerciale est souvent en hausse.

« Pass Commerce et Artisanat » : un soutien au commerce de proximité en centralité

Dans le cadre de sa nouvelle compétence en matière de politique locale du commerce, et afin de soutenir le commerce dans les centres villes, les centres bourgs et les quartiers prioritaires, Lorient Agglomération propose une aide baptisée « Pass commerce et artisanat », cofinancée par la Région. Ce dispositif, doté d'un fond de 100 000€, est composé de 2 volets selon que le commerce se situe dans une commune du plus ou moins 5 000 habitants. Le premier volet est une aide à l'installation ou à la reprise d'un commerce de proximité pour les communes de moins de 5 000 habitants. Le second

volet permet d'accompagner l'innovation dans l'ensemble des commerces des 25 communes. Par ailleurs, les unions de commerçants, les communes ou les chambres consulaires sont accompagnées dans leurs initiatives liées à l'action collective ou aux animations commerciales en centralité, via une aide à l'investissement.

Signature de l'Agenda 2030 du réseau mondial des villes portuaires

AudéLor, membre du réseau AIVP (réseau mondial des villes portuaires) a signé les 10 engagements de l'Agenda 2030, 10 priorités à concrétiser d'ici 2030 pour un développement plus durable des villes portuaires concernant l'anticipation des conséquences du changement climatique, le développement économique, culturel, le bien-être des habitants, la protection de la biodiversité, la qualité du cadre de vie, Ces engagements constituent la contribution des villes portuaires aux 17 objectifs de développement durable de l'ONU.



© Lorient Agglo

Plan de reconquête des friches portuaires

Depuis 2015, le syndicat mixte du port de pêche de Keroman est engagé dans un vaste plan de reconquête des friches portuaires. L'objectif est de libérer du foncier pour que les industriels intéressés par le site se manifestent. C'est le cas de la société 5 Degrés Ouest qui apprécie les atouts du port (proximité de la matière première, distribution d'eau de mer traitée,...) et y a inauguré ses nouveaux locaux. La dernière campagne de déconstruction, achevée début 2019, a permis de libérer 12 000 m² dans la continuité du pôle halieutique, avec un accès direct aux quais et la proximité d'un atelier de mareyage. Un appel à projets sera lancé pour la zone « pointe de la Perrière », auprès de sociétés susceptibles de s'implanter sur le port de Lorient Keroman et d'entreprises déjà implantées à Lorient et souhaitant se développer.

Fond européen de soutien aux filières pêche et aquaculture

Lancé en janvier 2019 par la Région et l'EPCI, le dispositif DLAL (Développement local mené par les acteurs locaux) FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) permet d'accompagner financièrement le développement durable des activités de pêche et d'aquaculture. Une enveloppe de 500 000€ est mobilisable pour des projets innovants sur le Pays de Lorient, notamment pour la valorisation des produits de la mer et la promotion des métiers. La commission Mer & Littoral (CML) est chargée d'étudier les dossiers susceptibles de bénéficier d'un soutien.

Programme européen LEADER 2016/2020

Destiné à financer des projets concourant au développement rural sur le territoire du Pays de Lorient (à l'exception des communes à dominante urbaine), le programme a permis de soutenir 6 projets en attribuant 250 000€ de subvention pour l'année 2019.

Aides à la 1ère installation pour les agriculteurs

Dans le cadre de la Charte de l'agriculture et de l'alimentation du Pays de Lorient, adoptée le 04/04/2017, une aide à l'installation de 2000€ a été versée en 2019 par Lorient Agglomération à 13 agriculteurs, en majorité des exploitants travaillant en circuits courts et/ou en agriculture biologique. Il est à noter que la limite d'âge a été supprimée en 2018 et qu'en plus de cette aide financière, un suivi de l'installation est proposé sur une période de 3 ans par la Chambre d'Agriculture ou le Groupement des Agriculteurs Biologiques du Morbihan (GAB 56).



© Lorient Agglo

Par ailleurs, des aides financières ont été mises en place en 2019 pour soutenir les pratiques agricoles durables (cf. mission 5). Elles s'inscrivent pleinement dans la Charte de l'agriculture et de l'alimentation qui vise 16% de la surface agricole utile en agriculture biologique en 2022. Elles répondent aussi aux objectifs du nouveau Plan Climat Air Energie Territorial et au Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Lorient, qui préconise l'installation de réserves foncières pour contenir l'étalement urbain.

Programme de recherche sur l'alimentation durable

Lorient Agglomération, les Universités de Bretagne Sud et



© Hervé COHONER

Ouest, et l'Agence locale de l'énergie sont engagés dans le projet AlimDURABLE (2018/2021), programme de recherche financé par l'ADEME qui vise à construire des outils, notamment numériques, pour évaluer et favoriser la diffusion des pratiques alimentaires vertueuses d'un point de vue environnemental, chez les consommateurs. Une équipe de 9 cher-

cheurs du laboratoire LEGO (laboratoire d'économie et de gestion de l'ouest) mène cette étude qui combine plusieurs formes d'enquêtes, dans le cadre d'une méthodologie participative. Une application mobile, co-créée avec les habitants du territoire, est en cours de conception et sera testée par 400 expérimentateurs à partir de janvier 2020. Elle proposera, entre autres, des conseils en matière d'alimentation durable et un annuaire des producteurs locaux géo-localisés.

Évolution du projet de ferme expérimentale d'éoliennes

La ferme pilote d'éoliennes flottantes, prévue entre Groix et Belle-Ile, pourrait être réduite à 3 éoliennes au lieu des 4 projetées initialement. La société Eolfi, qui porte le projet, a fait savoir que son partenaire turbinier (General Electric) a choisi de privilégier une nouvelle gamme de turbines plus puissantes. Une solution alternative est à l'étude pour installer 3 éoliennes équipées de turbines de 8MW, ce qui ne changerait pas la puissance totale de 24 MW soit l'équivalent de la consommation électrique de 20 000 foyers. Les éoliennes seraient un peu plus hautes (185m au lieu de 180m en bout de pale), l'impact serait réduit, notamment en terme d'occupation de l'espace (9km² au lieu de 15km²), et le projet serait décalé d'un an (mise en service en 2022).

Centrale solaire photovoltaïque à Lorient La Base

La ferme solaire de 20 000 m² (10 000 panneaux) installée sur le toit du bloc K2 à Lorient La Base a été mise en service fin 2018 par la SEM XSEA et est opérationnelle. Elle produira 3 GWh par an, soit l'équivalent de la consommation de 1 000 foyers. Cette installation est portée par la société d'économie mixte XSEA, dont Lorient Agglomération est majoritaire au capital (investissement de 2.4 millions€, financement participatif sous forme de prêt à hauteur de 75 000€).



© Lorient Agglo

Accompagnement des entreprises de Kerpont pour les économies d'énergie

En partenariat avec AudéLor, ALOEN, Lorient Agglomération et avec le soutien des chambres consulaires, l'association des entreprises et commerçants de Kerpont propose un accompagnement en 3 étapes auprès des entreprises du territoire. Il s'agit tout d'abord d'analyser les factures et les consommations d'énergie pour vérifier l'efficacité et conseiller sur l'intérêt d'un groupement d'achat mutualisé (10% d'économies possibles), puis de réaliser un pré-diagnostic gratuit, d'apporter des conseils sur les bons gestes, les aides mobilisables, de proposer un audit énergétique financé à 70%, et la valorisation des certificats d'économie d'énergie par Lorient Agglomération. Enfin, via le dispositif Fonds Chaleur, des aides pouvant atteindre 70% (études et investissements) sont mobilisables pour financer l'installation d'unités de production d'énergie renouvelable.

Un nouveau Master en Ecologie Industrielle à l'Université de Bretagne Sud (UBS)



© Lorient Agglomération

L'Université de Bretagne Sud a lancé un master en alternance pour permettre aux entreprises de mettre en œuvre une démarche de Responsabilité Sociétale (RSE) visant à réduire leur impact environnemental sur le territoire. Cette formation, d'une durée de 12 mois, est destinée à des contrats de professionnalisation et alterne formation en entreprise et formation théorique à l'UBS une semaine par mois. Elle est axée sur l'acquisition de méthodologies opérationnelles pour conduire un projet de management environnemental, et sur l'acquisition de connaissances concernant l'environnement réglementaire, l'analyse du cycle de vie d'un produit, le bilan carbone, l'économie circulaire, l'innovation par l'écoconception,... Une réflexion sur la Responsabilité Sociétale des Organisations du Territoire (RSOT) est par ailleurs animée par le Conseil de Développement et AudéLor, au sein de la démarche de Marketing Territorial conduite par l'EPCL.

3 formations de l'Université de Bretagne Sud dispensées au Sénégal

Parmi les 18 formations d'excellence retenues par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 3 formations de l'UBS se sont ouvertes, à la rentrée 2019, dans le cadre du nouveau campus franco-sénégalais. Il s'agit de la licence professionnelle Techniques d'analyses chimiques et biologiques, du master ingénierie mathématiques et numérique et de la licence en ingénierie écologique

et management environnemental. 2 formations sont proposées à l'université de Dakar et 1 à l'université de Bambey, par 3 enseignants de l'UBS qui passeront plusieurs semaines par an au Sénégal pour dispenser leurs cours.

Création d'Archipel, Institut citoyen d'études maritimes et littorales

L'axe « Mer et Littoral » constitue l'un des 4 domaines d'excellence de l'Université de Bretagne Sud (UBS). Cette stratégie s'est traduite par la création, en janvier 2019, d'Archipel « Institut citoyen d'études maritimes et littorales ». En effet, les espaces maritimes et littoraux sont soumis à de fortes mutations et constituent un enjeu très important pour le développement du territoire. Le 1er séminaire international, intitulé « Mer et Littoral : un bien commun », a été organisé par cet institut du 17 au 19 juin. Les chercheurs et scientifiques ont pu notamment y découvrir l'exemple de reconversion du site portuaire de Lorient Keroman.

Lancement de l'Université Populaire du Pays de Lorient (UPPL)

Créée le 26 avril 2018 à Lorient, l'UPPL a lancé son activité en janvier 2019. Elle est ouverte à tous, à participation libre et se déplace à chaque séance en un lieu différent. Elle propose une rencontre par semaine autour d'un thème général comme fil conducteur de chaque saison. En 2019, « Liberté, Libertés » est le thème choisi pour cette 1ère année de conférences, ateliers et autres événements.

Installation de la Mission Locale à proximité de la gare de Lorient

Créée à l'initiative des communes du bassin d'emploi, la Mission Locale informe tous les publics sur l'orientation professionnelle, l'accès à l'emploi, la formation, dans les différents points d'accueil du territoire (des permanences sont assurées dans 3 quartiers de Lorient et 8 autres communes de l'agglomération). Son siège a été installé dans le bâtiment de la gare de Lorient, à côté de La Poste. Les jeunes de 16 à 25 ans, quels que soient leur niveau scolaire et leurs besoins, bénéficient d'un accompagnement par un conseiller et de réponses individualisées pour définir leurs objectifs et établir leur projet professionnel.



© Lorient Agglomération

Les résultats obtenus en 2018

Innovation : 40 brevets déposés chaque année.

Augmentation de 19% du trafic aérien sur les lignes Lorient /Paris Charles de Gaulle et Lorient / Lyon Saint Exupéry entre novembre 2018 et avril 2019 avec un taux de remplissage de 75%.

1.39 milliards € dépensés par les ménages du Pays de Lorient (dont 6% réalisés hors territoire).

Diminution de plus de 50% des autorisations de surfaces supplémentaires en Commission Départementale d'Aménagement Commercial en 4 ans (9 360 m² entre 2010 et 2014 et 3 805 m² entre 2015 et 2018).

Un peu moins de 25 000 tonnes de produits débarqués à Lorient Keroman et 77 559 millions€ de transactions enregistrées (- 6.36% par rapport à 2017).

100 000 tonnes de poisson traitées chaque année sur la place de Lorient par les entreprises de la filière (mareyeurs, plats préparés, ..).

16 agriculteurs soutenus pour une 1ère installation (plus de 70 depuis 2013).

8% de la Surface Agricole Utile et 12,3% des exploitations du Pays de Lorient en agriculture biologique (1er rang breton en % du nombre d'exploitations, 50% d'augmentation en 6 ans).

30% des exploitations commercialisent leurs produits en circuits courts. 12 AMAP constituées au Pays de Lorient (association pour le maintien d'une agriculture paysanne).

En 2016, la production d'énergie renouvelable sur le territoire (particuliers, entreprises, collectivités, EPCI) représente environ 4.3% de la consommation globale. Ceci rend le territoire très dépendant énergétiquement et lui impose une facture énergétique élevée et croissante.

40 entreprises privées en accompagnement pour le développement des énergies renouvelables thermiques (7 études d'opportunité en cours).

132 entreprises accompagnées dans des projets de rénovation depuis le démarrage de l'opération « Performance énergétique des entreprises et des commerces », en 2014.

Plus de 3500 jeunes en contact avec la Mission Locale chaque année : 2 jeunes sur 3 décrochent un emploi, un contrat en alternance ou une formation dans l'année.

LES PERSPECTIVES POUR 2020

- Opérations prévues dans le cadre du projet Handicap Innovation et Territoire subventionnées par la CDC, montant prévisionnel de 580 k€.
- Participation financière à la future société du Cowork'HIT (centre d'expertise et de ressources sur le handicap), pour 300 k€.
- Augmentation en capital de la SEM XSEA, 2ème partie, pour 1,2 M€ (1,5 M€ en 2019).

Mission 2

« Conforter l'attractivité touristique et le pôle d'excellence nautique »

Le schéma de développement touristique (2012-2022) constitue le cadre de référence en termes d'animation, de promotion et de développement touristique du territoire. Sa mise en œuvre repose sur un travail partenarial avec les professionnels du tourisme et les partenaires institutionnels.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les objectifs de développement durable :

- Développer une offre de produits touristiques « Mer, Rade, Vallées »
- Renforcer les capacités d'accueil et l'accessibilité
- Améliorer le fonctionnement des activités sportives
- Soutenir les initiatives culturelles collectives

Les chiffres clés :

(Source Audélor - Destination Lorient/Quimperlé – Bilan touristique 2018)

46 communes dont 20 communes littorales et 13 communes labellisées « Tourisme et patrimoine ». 274 960 habitants. 1,1 million de touristes en 2016. 170 km de côtes. 22 plages surveillées. 1700 km de sentiers de randonnée dont 140 km de GR34. 23 équipements muséographiques et touristiques. 16 ports de plaisance soit 4 826 places. 136 hébergements marchands. 63 campings. 61 hôtels. 27 857 lits touristiques marchands. 550 meublés sur 915 hébergements touristiques. 14 714 résidences secondaires.

Les faits marquants de l'année 2019 :

Inauguration de l'« Hydrophone »

Le nouvel équipement culturel construit dans 2 neufs du bunker K2 à Lorient La Base, inauguré le 20 mars, réunit dans un même lieu la diffusion de concerts et la gestion de studios de répétition et d'enregistrements, assurées par l'association MAPL (Musiques d'Aujourd'hui au Pays de Lorient). Les 2 salles de concerts de 150 et 500 places permettent d'étoffer la programmation et les 6 studios sont mis à disposition de groupes amateurs locaux ou de groupes accueillis en résidence.



© Lorient Agglomération

Le projet a constitué un chantier hors normes, compte-tenu des dimensions monumentales du bâtiment. D'un coût total de 4,3 millions d'€, Hydrophone a bénéficié de financements de la Région (37.29%) de la Ville de Lorient (15%), du Conseil Départemental (9.44%) de l'Etat (6.35%) et du Centre National de la Chanson, des variétés et du jazz (80 000€).

Nouvel office de tourisme à Groix

Le nouvel office de tourisme a ouvert ses portes dans l'ancien bâtiment « Ty canot ». Après désamiantage du bâtiment et renforcement de la falaise, les travaux d'aménagement ont été réalisés pour un montant de 530 000€ HT, financé à 77% par l'EPCI et 23% par la commune de Groix. Dans cet espace plus moderne et orienté nouvelles technologies, tout l'équipement numérique est pris en charge par Lorient Agglomération, tandis que l'installation du mobilier est réalisée par Lorient Bretagne Sud. Groix devient ainsi la 5ème agence à bénéficier de la modernisation des lieux d'accueil des touristes après Larmor-Plage, Port-Louis, Lorient et Hennebont.

Nouvelle application « Lorient mon Agglo »



© Lorient Agglomération

L'application « Lorient mon Agglo », rassemble et met en avant les services en ligne, les actualités et les événements, programmes et animations proposés sur le territoire. Elle permet d'accéder aux services proposés par Lorient Agglomération (loisirs, circuits de petite randonnée, déplacements, déchèteries, ...), et de consulter les webcams du territoire, les cartographies interactives, les itinéraires géo localisés. Pour les adeptes des activités de pleine nature, l'offre initiée dès 2018 s'est encore élargie pour l'application « Rando Bretagne Sud » qui, grâce à une collaboration avec Quimperlé Communauté, propose des itinéraires en territoire finistérien. La rubrique « Agenda » annonce les événements organisés sur le territoire (festivals, théâtres, conférences, concerts, animations, ...). Un accès direct vers d'autres sites du territoire est proposé : cinémas, activités culturelles et de loisirs, applications des communes, ...

Édition du plan de circulation vélo « La petite reine »

Lorient Agglomération a édité un guide de toutes les voies accessibles à vélo sur tout le territoire. 14 cartes détaillées permettent de repérer les voies cyclables selon leur typolo-

gie (voie verte et chemin, route peu circulée, voie urbaine, route circulée ou pentue, route pour cycliste averti). L'objectif est de faciliter l'usage du vélo pour tous au quotidien. Réalisé à partir des données des 25 communes, ce guide a été conçu en collaboration avec 12 associations locales, le Collectif Cyclisme et Prévention du Morbihan et le Comité Départemental de Cyclotourisme.

Nouvelle réglementation pour la taxe de séjour

La taxe de séjour payée par les visiteurs hébergés à titre onéreux, est collectée par les logeurs et reversée à Lorient Agglomération. Elle concourt au développement touristique du territoire. La nouvelle réglementation, applicable au 1er janvier 2019, porte sur la taxation des hébergements non classés, qui passe d'un tarif forfaitaire par nuit à un tarif proportionnel, applicable sur le prix de la nuitée par personne, avec un taux fixé à 3%. Ces modifications concernent principalement les meublés de tourisme, très nombreux sur le territoire (86% des meublés sont non classés). Des ateliers d'information ont été organisés pour les hébergeurs. La réglementation prévoit aussi l'obligation pour les plateformes de réservation en ligne, de recouvrer la taxe de séjour et de la reverser au gestionnaire du territoire concerné. Les premiers versements auront lieu fin 2019 et constitueront une recette complémentaire, au bénéfice du développement touristique.

Reconversion du site portuaire de la pointe de Keroman

Lorient Agglomération et ses partenaires (Région Bretagne, SEM Lorient Keroman, SELLOR) ont engagé une réflexion pour répondre aux demandes de nouveaux espaces liés à la course au large à Lorient La Base, tout en conservant les espaces nécessaires pour le secteur de la pêche et de la réparation navale. Ce travail concerne un îlot donnant sur les quais du port de pêche et bénéficiant d'un accès facile aux pontons du pôle Course. Le projet intègre la déconstruction de bâtiments anciens, un diagnostic sur les bétons du K4 (bunker inachevé), la création de nouveaux espaces et l'ouverture de nouveaux axes de communication entre le port de pêche et Lorient La Base.

Début des travaux d'aménagement de l'anse du Driasker à Port-Louis



© Ouest-France

Dans le cadre de son programme de travaux d'entretien portuaire, l'EPCI a lancé les travaux d'aménagement du fond de l'anse du Driasker, en concertation avec la commune de Port-Louis. L'objectif est de créer un espace public privilégié, permettant de contempler le paysage et intégrant un axe de circulation réservé aux piétons et aux vélos entre la rue de la Digue et le boulevard de la Compagnie des Indes. Les hauteurs définies pour cet aménagement permettent une surélévation de 1m à 1,20m, conformément au Programme d'ac-

tions pour la protection contre les inondations (PAPI Littoral). Le coût des travaux est de 600 000€, pris en charge à 65% par l'EPCI et à 35% par la Région.

Plan de Gestion Opérationnelle des Dragages (PGOD)

Le plan de gestion opérationnelle des dragages (PGOD), validé en 2018, définit les volumes et la fréquence des dragages d'entretien des 14 sites portuaires de la rade de Lorient, gérés par 4 opérateurs (Région Bretagne, DCNS, Compagnie des Ports du Morbihan, Lorient Agglomération). Il prévoit une planification des dragages pour les 10 prochaines années et permet de s'assurer du respect de la réglementation, d'anticiper le traitement des sédiments contaminés sur un site spécifique et de contrôler uniformément le rejet des sédiments non pollués. L'enquête publique a rendu un avis favorable avec réserves de la commission d'enquête. Cet avis vient conclure une démarche unique en France, saluée par tous les partenaires comme une avancée très importante en termes de transparence sur l'impact environnemental des opérations de dragage portuaire. Les premières opérations de dragage d'entretien ont été réalisées en 2019.

Économies d'eau pour les ports de plaisance

Au fur et à mesure des rénovations ou des installations de nouveaux pontons, les robinets d'eau potable sont équipés de réducteurs de débit pour réduire la consommation. À Guidel, une cuve de récupération des eaux de pluie de 2 000 litres permet de laver le matériel. À Larmor-Plage, un projet de récupération de l'eau de pluie des bâtiments du port de Kernével alimentera une cuve enterrée de 10 000 litres, pour nettoyer les pontons et arroser les espaces de végétation.

Centre Nautique de Kerguélen

Après le réaménagement et l'extension des locaux du centre nautique de Kerguélen, pour diversifier les activités qui y sont pratiquées et mieux accueillir les groupes et les enfants, un travail a été mené afin de réaménager et d'optimiser le stationnement. Cette réflexion a été mise en place avec la Sellor, pour mieux répondre aux attentes des usagers du centre nautique, mais également avec la direction du développement durable, afin d'avoir une intégration paysagère soignée. L'ensemble des travaux réalisés sur le centre nautique permettra de lui donner un nouveau souffle et se traduira également par une nouvelle dénomination du site, courant novembre 2019.

Accueil des scolaires

L'EPCI finance l'accès des élèves des écoles primaires publiques et privées à ses équipements de loisirs sportifs pour des séances d'initiation ou de découverte. Les classes de CP, CE1 et CE2 sont accueillies à la patinoire du Scorff, les classes de CM1 et CM2 ont accès aux activités nautiques (voile et kayak) et aux golfs de Quéven et Ploemeur. Chaque classe bénéficie de 5 séances gratuites, seuls les frais de transport restent à la charge des écoles. Par ailleurs, les scolaires sont aussi incités à découvrir les parcours pédagogiques proposés par les 3 équipements muséographiques du territoire : la Cité de la Voile Eric Tabarly et le sous-marin Flore à Lorient La Base, et les haras d'Hennebont.

Les résultats obtenus en 2018

Après une année touristique 2017 excellente en termes de nuitées et de fréquentation des équipements touristiques et des sites de loisirs, le bilan touristique 2018 confirme cette tendance positive, avec **16 indicateurs sur 19 stables** (entre -1% et +1%) **ou en progression**. **3 indicateurs** seulement sont **en baisse par rapport à 2017** : les nuitées hôtellerie de plein air (-3.8%), les entrées dans les équipements (-3.5%) et le nombre de joueurs de passage au golf (-5%). Toutefois les 19 indicateurs dépassent le niveau atteint en 2016.

750 000 visiteurs au Festival Interceltique de Lorient. **20 000 visiteurs** au festival du Saumon, **20 000 visiteurs** à Keroman port en fête. **12 000 visiteurs** au Festival International du Film Insulaire de Groix.

230 acteurs du tourisme ayant bénéficié des « ateliers du tourisme » : séances de formation, d'information, de mise en réseau, proposant aux professionnels une meilleure connaissance des activités et du secteur.

20 porteurs de projets accompagnés gratuitement par l'EPCI (pour création d'hébergements, d'activités de loisirs, d'événements,...).

26 structures bénéficiant d'un ou plusieurs **labels « Développement durable »**, dont 4 ports de plaisance et 3 plages « pavillon bleu » et 7 « ports propres ».

10 structures labellisées « Tourisme et Handicap » : la Cité de la Voile et le sous-marin Flore à Lorient, la plage de l'Anse du Stole à Ploemeur, le parcours de la Charbonnière et le gîte Kerentarf à Inzinzac-Lochrist, les campings Ty Nenez et Entre Terre et Mer à Pont-Scorff, le gîte Le Verger à Caudan, le gîte La grange à Quistinic, le gîte Maison de bois de Kervignec à Riantec.

180 groupes accompagnés par MAPL pour 4 000 heures de répétition et 50 concerts par an.

Pour l'année scolaire 2018-2019 :

81 écoles accueillies dans les équipements de loisirs sportifs. 275 classes inscrites à une activité : 63 en kayak, 67 en voile, 23 au golf, 122 en patinage, pour un budget total de 376 000€.

LES PERSPECTIVES POUR 2020

- Poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement du parcours muséographique du haras d'Hennebont et construction d'une structure couverte pour le spectacle équestre (2,4 M€).
- Aménagement de l'office de tourisme de Lorient - ZAC de la gare (500 k€).
- Fonds de concours au projet de la commune de Groix visant à renforcer l'attractivité du site de Port-Lay, en lien avec les acteurs socio-économiques et les associations (250 k€).
- Etudes de maîtrise d'œuvre du projet des moussaillons à la Cité de la Voile Eric Tabarly pour développer l'offre de visite par la création d'un espace dédié aux enfants (180 k€).
- Lancement d'étude pour la réactualisation du schéma de signalisation touristique (30 k€).



Mission 3

« Garantir un aménagement équilibré et durable du territoire »

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), approuvé le 16 mai 2018, s'inscrit à un horizon de 20 ans (2037) et est organisé autour de 3 idées forces : attractivité et développement, centralités et proximité, identité et diversité. Le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté le 07 février 2017, se décline en 21 actions et guide la politique de l'habitat sur la durée du programme (2017-2022).

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les objectifs de développement durable :

- Maîtriser la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain
- Favoriser l'attractivité du territoire, l'équilibre démographique et la mixité des fonctions
- Viser l'habitat durable pour tous et garantir une offre de logements diversifiés et accessibles
- Renforcer l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication
- Réhabiliter le parc de logements (privés et publics)
- Lutter contre la précarité énergétique
- Renforcer les solidarités et l'accompagnement des personnes fragiles

Les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (2020/2025) :

- Rénover l'ensemble du parc de logements (privé et public) d'ici 2050, ce qui correspond à 3000 logements par an (500 logements publics et 2500 logements privés)
- Priorité sur les logements de personnes en précarité énergétique (11,5% de la population) et les logements très énergivores (environ ¼ des logements)

Les objectifs du PLH (2017-2022) :

- Viser une croissance démographique à 0.34% /an pour atteindre 206 650 habitants en 2022
- Construire 1 100 logements par an (dont environ 300 logements locatifs sociaux et 180 logements en accession abordable). Des objectifs territorialisés de production de logements neufs, de logements sociaux et de logements en accession à prix encadrés, sont définis par commune
- Financer la réhabilitation du parc social et privé

Les chiffres clés :

0.37% par an de croissance démographique entre 2011 et 2016, 2.05 personnes par ménage, 107 799 logements dont 20 508 logements dans le parc locatif privé et 16 317 logements sociaux, 51% du parc de logements construits avant 1975 (58% classés très énergivores), 75% du parc social en cœur d'agglomération mais le rééquilibrage territorial est à l'œuvre, 1 800 établissements sur 59 zones d'activités, soit 1 500 ha de parcs d'activités économiques, 3 établissements classés « SEVESO ».



© Lorient Habitat

Les faits marquants de l'année 2019 :

Bilan positif de la 2ème année du Programme Local de l'Habitat

L'année 2018 se caractérise par une production neuve de 1 452 logements mis en chantier (pour un objectif de 1 100 logements) dont 59% de logements collectifs et 19% de logements locatifs sociaux (pour un objectif de 25.6%).

Parmi les actions les plus significatives, on peut citer :

- La programmation de 307 logements sociaux familiaux dont 177 programmés en communes SRU déficitaires ou exemptées (soit 58% de la programmation).
- L'accompagnement technique et financier pour la réalisation de travaux de réhabilitation de 380 ménages (budget de 502 174€ de l'EPCI en complément des autres financeurs).
- La rédaction du document cadre d'orientations stratégiques en matière d'attribution de logements locatifs sociaux en lien avec la Conférence Intercommunale du Logement.
- Le lancement du 2ème appel à projets sur l'habitat évolutif à destination des bailleurs sociaux.
- L'engagement d'une campagne de mesure du radon dans le résidentiel, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).
- La réponse à l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre accélérée du « logement d'abord ». Lorient Agglomération est l'un des 24 territoires lauréats et les 1ères actions ont été engagées dès septembre 2018.

Aides proposées aux particuliers pour rénover ou adapter leur logement

Au sein de l'Espace Info Habitat, le service Habitat de Lorient Agglomération gère, en régie, le Programme d'Intérêt Général (PIG), renouvelé fin 2017 pour une période de 5 ans (2018-2022). Ce dispositif fait l'objet d'une convention entre l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Etat et l'EPCI. Il permet :

- un accompagnement individuel et personnalisé des ménages pour les dossiers de demande de subvention concernant les travaux de rénovation énergétique mais aussi l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap.

- l'octroi d'aides de l'ANAH aux propriétaires occupants sous conditions de ressources, ou aux propriétaires bailleurs (conventionnement et plafonds de ressources pour les locataires).

En complément des aides de l'ANAH évoquées ci-dessus, l'EPCI octroie des subventions (de 500 à 2 000€) accordées aux particuliers sous conditions de ressources, selon la nature et l'importance des travaux. En 2018, 380 ménages ont bénéficié d'une subvention de Lorient Agglomération pour



© Lorient Agglomération

un budget de 502 174€. 102 ménages ont bénéficié (en complément de la subvention de l'EPCI) d'un « prêt rénov » (prêt à taux zéro pour favoriser la réalisation de travaux de rénovation énergétique), soit 125 946€ d'intérêts versés par l'EPCI au Crédit Agricole (seule banque partenaire).

Ateliers publics à destination des copropriétaires

Organisés 2 à 3 fois par an, ces ateliers ont pour objet d'apporter des informations techniques et juridiques et d'échanger sur l'actualité en matière de logement. Ils répondent à un réel besoin de conseils de la part des copropriétaires et des syndicats. Les conseillers de l'Espace Info Habitat et plus particulièrement ceux de l'Agence Départementale d'Information sur le logement (ADIL) accompagnent gratuitement les copropriétés qui le souhaitent dans leurs démarches.

D'autre part, Lorient Agglomération a rédigé un guide pour les futurs acquéreurs en copropriété qui leur servira de support pour leur projet immobilier. Il permet à un particulier de se poser les bonnes questions avant d'acheter en copropriété car si vivre en copropriété comporte bien des avantages, la vie en collectivité nécessite de connaître un certain nombre de règles avant tout acte d'achat. Ce guide aborde différents aspects tels que les spécificités de la copropriété (parties communes/parties privatives), les charges de copropriété, les acteurs et instances de la vie en copropriété (syndic et conseil syndical, assemblée générale des copropriétaires,...).

Contrat de ville – Programmation 2019 et appel à projets pour la politique de la ville

Le contrat de ville de Lorient Agglomération signé en 2015, concerne 6 quartiers prioritaires (1 quartier d'Hennebont, 1 quartier de Lanester et 4 quartiers de Lorient). L'enveloppe octroyée par l'Etat pour 2019 est de 435 933€, montant identique à 2018. Le contrat de ville a pour objectif de concentrer l'ensemble des moyens et actions mis en œuvre par les différents partenaires pour améliorer le cadre de vie et le renouvellement urbain, la cohésion sociale, l'emploi et le développement économique. Concernant la programmation 2019, 22 dossiers (sur 35 déposés) ont été retenus pour Hennebont, 28 dossiers (sur 38) retenus pour Lanester et 65

dossiers retenus (sur 89) pour Lorient. L'EPCI intervient aux côtés des communes à travers des crédits spécifiques et agit également au quotidien dans les quartiers prioritaires à travers des actions de droit commun.

Le PLH contribue activement au soutien de ces quartiers prioritaires. Ainsi 132 logements sont inscrits dans la programmation prévisionnelle 2019 de réhabilitation thermique des logements sociaux, pour un montant global de subvention de 990 000€ (7 500€ par logement). D'autre part, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) a validé les 3 projets de rénovation urbaine des quartiers de Bois du Château (d'intérêt national), de Kervéanec Nord et de Lanester Kerfréour (d'intérêt régional). Ce qui va permettre d'engager dès 2019 les études techniques et urbaines préalables au lancement opérationnel des projets en 2020.

Par ailleurs, l'Etat, Lorient Agglomération et les communes ont sollicité les acteurs associatifs et institutionnels des 6 quartiers prioritaires via un appel à projets pour l'année

2020. Dans le cadre de la mobilisation nationale, l'Etat soutiendra particulièrement les projets dont l'objectif principal est l'égalité entre les femmes et les hommes, les projets favorisant l'émancipation par l'éducation et la culture et ceux qui permettent d'améliorer l'insertion professionnelle des habitants de ces quartiers.



© Lorient Agglomération

Approbation du schéma directeur des zones d'activités économiques (SDZAE - 2019/2023)

Le schéma directeur des zones d'activités économiques, approuvé le 25 juin 2019, est un document stratégique et opérationnel qui fixe des objectifs de créations ou d'extensions de nouveaux espaces dédiés à l'accueil d'entreprises pour les 5 ans à venir. Il constitue un des éléments de la stratégie de rayonnement du territoire et doit permettre de montrer comment cette action s'inscrit dans une consommation raisonnée des espaces naturels ou agricoles et dans le respect des réglementations en vigueur. En phase avec les objectifs du SCoT du Pays de Lorient, le SDZAE s'appuie sur 4 orientations : répondre aux besoins des entreprises, préserver l'activité agricole, produire des zones d'activités de qualité, être un schéma porté collectivement et régulièrement actualisé.

11 sites sont à aménager sur 8 communes d'ici 2022 (soit 105ha d'emprise), dont 4 sont en cours : Boul Sapin à Brandérian (10ha), extension du parc de Soye à Ploemeur (4ha), Croix du Mourillon à Quéven (13ha) et extension de Kerpont Est sur Caudan et Lanester (37ha). 7 nouvelles extensions sont prévues: le Gaillec à Ploemeur (11ha), Mourillon Ouest à Quéven (5ha), Restavy à Plouay (13ha), La Villeneuve à Hennebont (12ha), Kerbriant à Ploemeur (5ha), la Cardonnière à Lorient (9ha) et Kerchopine Est à Cléguer (2ha). L'ensemble de ces zones figure dans le SCoT approuvé et est identifié dans le PLU de chaque commune concernée comme devant recevoir des activités économiques autres que commerciales.

4 communes lauréates de l'appel à projets « Dynamisme des centres-bourgs et villes »

Les communes de Calan, Groix, Hennebont et Lorient ont été sélectionnées par l'Etat, la Région, l'Etablissement Public Foncier et la Banque des Territoires pour leurs projets innovants de dynamisation de leurs centres-bourgs ou centre-ville, visant à améliorer l'attractivité et à s'adapter aux nouveaux modes de vie des habitants. Calan, Groix et Hennebont sont retenues pour réaliser une étude et définir une stratégie et un plan d'actions de reconquête durable de l'attractivité. Lorient est accompagnée dans la réalisation de travaux et d'expérimentations pour devenir la nouvelle smart city bretonne alliant nature en ville, mobilités douces et entreprises innovantes.

Mise en service du nouveau centre d'incendie et de secours à Lorient

Le territoire compte 3 centres d'incendie et de secours mixtes (Lorient, Hennebont, Ploemeur) et 7 centres de sapeurs-pompiers volontaires (Guidel, Plouay, Inguiniel, Bubry, Languidic, Groix, Port-Louis). A l'automne 2019, le nouveau centre d'incendie et de secours de Lorient est opérationnel, après plus de 2 ans de chantier sous maîtrise d'ouvrage de Lorient Agglomération. Malgré l'effondrement de la toiture du garage principal en 2017 et un arrêt partiel du chantier, l'enveloppe budgétaire prévisionnelle de 12 500 000€ a été respectée (l'assurance a couvert les coûts supplémentaires inhérents à l'incident). L'investissement est réparti entre le Conseil Départemental (47%), le Service Départemental d'Incendie et de Secours (28%) et Lorient Agglomération (25%).



© Agence Benoit Robert Nicolas Sur

PPRT de l'établissement Guerbet : nouvelle convention de financement et de gestion

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de l'établissement Guerbet sur les communes de Caudan et Lanester, approuvé en 2012, prescrit des travaux de protection sur les constructions existantes en vue de protéger les personnes exposées aux risques technologiques, à savoir un local de confinement avec un objectif de perméabilité à l'air à atteindre. 16 habitations sont concernées. Un Programme d'Accompagnement aux Risques Industriels (PARI) a été mis en place, par convention, sur la base des accords pris lors de l'élaboration du PPRT, avec un coût total de travaux estimé à 55 000€TTC. La période d'accompagnement des riverains par le prestataire retenu par l'Etat a pris fin le 22/12/2018. A cette date aucune des 16 habitations n'a fait l'objet de travaux et aucune demande de subvention n'est parvenue aux financeurs. L'échéance de réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité par les riverains pour bénéficier des financements étant fixée réglementairement au 1er janvier 2021, une nouvelle convention de financement et de gestion des participations financières a été mise en place en 2019

entre les différentes parties prenantes. Le même type de convention a été mis en place en 2019 pour l'établissement Sicogaz à Quéven.

Élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

L'état initial de l'environnement est une pièce essentielle du rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme. Il comporte deux objectifs majeurs : contribuer à la construction du projet de territoire par l'identification des enjeux environnementaux (diagnostic et analyse), et constituer le référentiel nécessaire à l'évaluation et l'état de référence pour le suivi du document d'urbanisme. Il sert également de document central pour toute étude d'évaluation environnementale renforcée sur le territoire communal.

Les PLU comportent 2 documents opposables : le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). En 2019, le règlement des PLU a été entièrement révisé par les services de l'EPCI et harmonisé, pour intégrer des prescriptions liées notamment à la prise en compte de la transition énergétique et du réchauffement climatique. Ce nouveau règlement a été établi à partir d'une étude de prise en compte des enjeux énergie/climat, réalisée pour le PLU de Lanester, puis traduite et étendue aux autres communes. Il décline les objectifs énergie-climat et formule des règles, allant jusqu'à des mesures prescriptives, définissant les limites et les contraintes et fournissant des recommandations aux services instructeurs. A titre d'exemple, une nouvelle règle concernant la production d'énergie renouvelable impose aux ensembles commerciaux, industriels ou tertiaires de justifier d'un dispositif de production permettant de couvrir au moins 27% de l'énergie consommée afin de concourir aux objectifs de la loi TEPCV.



© Lorient Agglomération

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), thématiques ou sectorielles, sont abordées comme des outils pédagogiques, fortement illustrés, au service de la compréhension des règles (ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas). Elles couvrent principalement 4 thématiques : l'énergie, les zones d'activités, la mobilité et la nature en ville. L'étude paysagère, finalisée en 2016 à l'échelle du territoire, trouve une application directe à travers l'OAP « Nature en ville » qui décline les objectifs de préservation et de renforcement des continuités écologiques en obligation réglementaire. La sensibilisation des habitants à l'importance de la biodiversité et au rôle essentiel de la nature en ville, via les aménagements préconisés, est un vecteur majeur pour préserver l'environnement et garantir la qualité du cadre de vie. Le nouveau règlement révisé et les OAP s'appliquent aux 9 PLU approuvés ou en cours d'approbation d'ici janvier 2020, sur les communes de Lanvaudan, Calan, Inzinzac-Lochrist, Lanester, Quistinic, Gestel, Hennebont, Quéven et Riantec.

Les résultats obtenus en 2018

Sur la période 2009/2016, l'augmentation de la surface urbanisée est de 58 ha par an contre 116 ha par an entre 1999 et 2009, soit un rythme 2 fois moins rapide. Le rythme de consommation d'espace reste toutefois très variable d'une commune à l'autre.

10 812 personnes accueillies ou renseignées par l'Espace Info Habitat.

282 diagnostics énergétiques réalisés, 211 dossiers « énergie » validés en CLAH (7 diagnostics sur 10 aboutissent au dépôt d'un dossier Anah) ; taux de subvention moyen : 53%.

73 diagnostics « autonomie » demandés, 55 dossiers « autonomie » validés (adaptation des logements au handicap) ; taux de subvention moyen : 59%.

5 dossiers « mixtes » (énergie et autonomie) instruits ; taux de subvention moyen : 67%.

22 ménages ont bénéficié d'un accompagnement social : 12 suivis « énergie », 7 suivis « autonomie » et 3 suivis « insalubrité ».

Stabilité de la demande en logement social : tension locative dite « modérée » (3 demandes pour 1 attribution). Majorité des demandeurs : familles monoparentales, personnes seules, de moins de 40 ans. 69% des demandeurs ont des revenus inférieurs à 1 100€ par mois pour une personne seule.

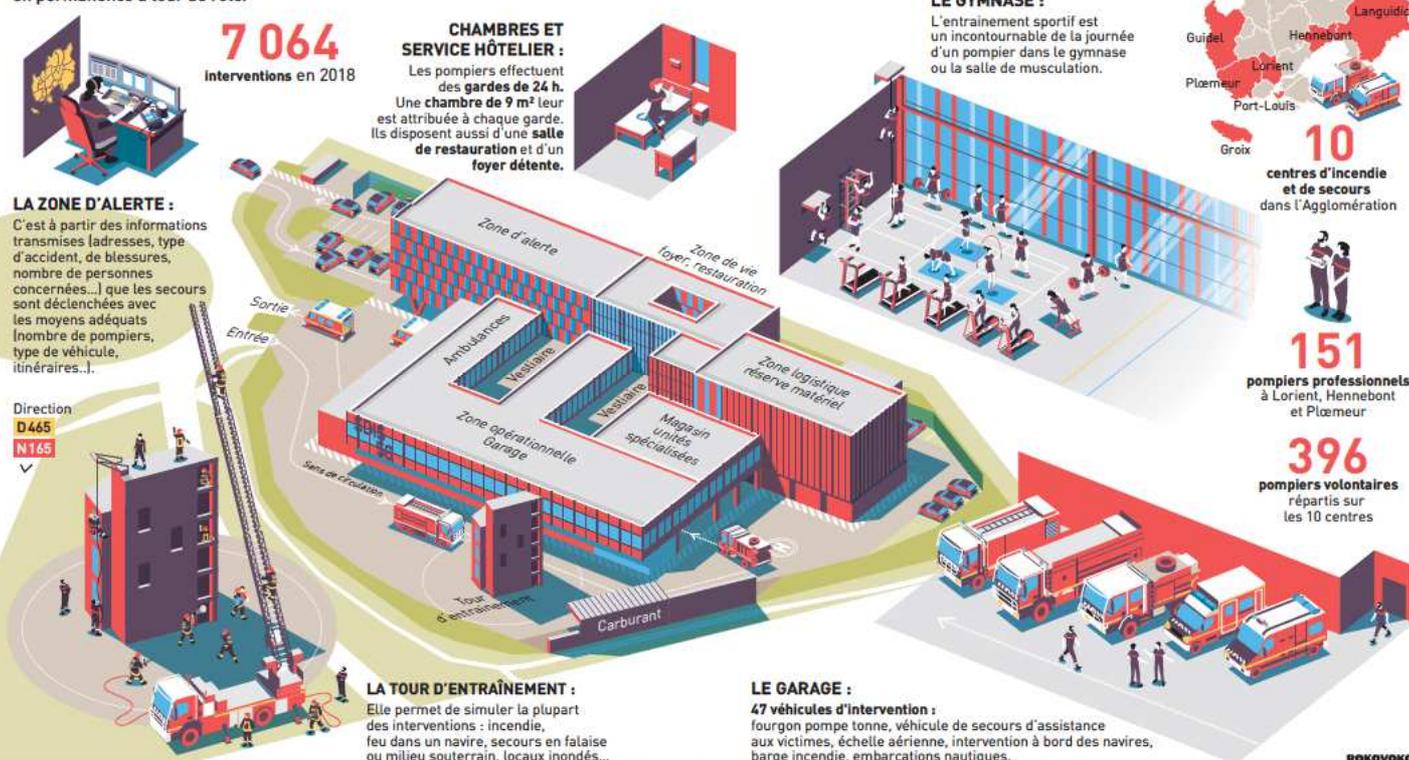
1 500 logements sociaux de plus en 10 ans (75% situés à Lorient, Lanester et Hennebont) ; les logements sociaux représentent 30% de la construction neuve.

Depuis 15 ans, 600 chantiers d'auto-réhabilitation réalisés et 1 400 familles accompagnées dans leur projet d'habitat.

10 révisions générales de PLU, intégrant des propositions pour favoriser la transition énergétique.

Une nouvelle caserne plus moderne pour les pompiers

Le centre de secours principal de Lorient, situé désormais au bord de la quatre-voies est une caserne dite nouvelle génération. Une vingtaine de pompiers y seront de garde en permanence à tour de rôle.



LES PERSPECTIVES POUR 2020

- Programme Local de l'Habitat : aides à la pierre, aides à la production de logements locatifs, aides à la réhabilitation du parc locatif social et autres dispositifs récurrents.
- Poursuite des travaux de requalification de l'une des principales voies d'accès au site de Lorient La Base : aménagements de voirie, amélioration du stationnement et de l'accessibilité des piétons, gestion des eaux pluviales et aménagement qualitatifs (1,32 M€).
- Travaux d'aménagement d'une voie verte (piétonne et cyclable) rue Gustave Zédé à Lanester et aménagement d'un giratoire pour sécurisation des cheminements (256 k€).
- Construction du pôle technique communautaire à Caudan : lancement du concours d'architecture et début des études de maîtrise d'œuvre (480 k€).
- Quartier de la gare de Lorient : finalisation du chantier de construction des bâtiments privés et de l'aménagement des espaces publics situés autour des 2 premiers bâtiments.
- Lancement de nouvelles études pour l'encadrement de la commercialisation des nouveaux îlots et missions d'AMO liées à l'ambition du projet en termes de développement durable.

Mission 4

« Favoriser les déplacements et les mobilités durables »

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU), approuvé en 2013 et composé de 27 enjeux, déclinés en 101 fiches actions, constitue le programme opérationnel pour relever les défis territorial, social, environnemental et comportemental, de la mobilité durable.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les objectifs de développement durable :

- Réduire l'usage de la voiture : passer de 2 déplacements sur 3 à 1 déplacement sur 2, à l'horizon 2021
- Dynamiser les transports collectifs et favoriser l'intermodalité
- Développer les modes de déplacements actifs
- Réduire l'impact des déplacements domicile-travail et professionnels
- Réduire l'impact du transport de marchandises et des livraisons
- Sensibiliser aux modes de déplacements alternatifs à la voiture

Objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (2020/2025) :

- Augmenter de 1 million le nombre de voyages en transport collectif par an d'ici 2022 (soit un gain de 6%)
- Porter la part modale du vélo à 30% en cœur d'agglomération et 10% en périphérie d'ici 2050
- Passer de 1.4 personnes par véhicule en semaine à 2 personnes par véhicule en 2050 (soit une diminution de 24% du nombre de véhicules en circulation)
- Pour la mobilité longue distance, viser un taux de remplissage de 3.1 personnes par véhicule (actuellement à 2.8 personnes)

Les chiffres clés :

(Sources AudéLor – Enquête mobilité 2016 et CTRL)

900 000 déplacements par jour sur le territoire, du lundi au vendredi, soit 4,39 déplacements par jour et par personne (+18% par rapport à 2004). 1,37 voiture par ménage.

19 millions de voyageurs transportés par an sur le réseau urbain (terre et mer), dont 830 000 passagers par an pour les dessertes par bateau (soit 85 voyages/an/habitant) et 10 000 scolaires par jour.

1,4 millions de voyageurs transitant par les 4 gares du territoire, dont 800 000 passagers TER en gare de Lorient. 3 services d'autocars longue distance au départ de la gare routière.

200 000 voyages TER enregistrés entre Vannes et Lorient.

200 km d'itinéraires cyclables.

Les faits marquants de l'année 2019 :

Lancement du nouveau réseau de transports collectifs



© Hervé COHONER

Mis en service le 7 janvier 2019 après une large période de concertation, le nouveau réseau de transport collectif (exploité par RATP Dev), a été entièrement repensé pour être plus simple, plus fluide, plus lisible. Il comporte : 4 lignes urbaines à haute fréquence (T1 à T4), 7 lignes principales, 6 lignes de proximité, 12 lignes de correspondances, 5 lignes maritimes (B1 à B5), 3 lignes express péri urbaines à destination de Lorient Gare d'Échanges ou des lycées, plusieurs lignes de transport à la demande pour répondre à des dessertes spécifiques de secteurs relativement denses mais éloignés du réseau ou de secteurs d'activité, et plus de 100 lignes dédiées aux services de proximité et aux scolaires (75 établissements desservis). La mise en œuvre du nouveau réseau s'est accompagnée d'adaptations tout au long du 1er trimestre 2019 afin de tenir compte des remarques émises par les habitants.

Ce réseau prend en compte les nouvelles habitudes de déplacements (cadences, horaires, intermodalités, transport à la demande, ...) et les secteurs d'habitat, d'activités et de loisirs qui se sont développés ces dernières années. 3 enquêtes « terrain » (enquête origine/destination, enquête téléphonique auprès d'un panel d'habitants, expertise technique), 40 réunions avec les communes, un avis et des ateliers participatifs organisés par le Conseil de Développement du Pays de Lorient, ont permis de faire évoluer et d'améliorer le projet initial.

Finalisation des travaux d'aménagement du Triskell, bus à haut niveau de service (BHNS)

Avec les derniers travaux réalisés pour l'aménagement de la liaison Ploemeur-Lorient en « voie priorité bus » (après Lorient-Lanester et Lorient-Quéven), le tracé du Triskell est achevé. Cette nouvelle liaison a permis de réaménager et mettre en accessibilité 6 « stations voyageurs », de requalifier les trottoirs et d'intégrer les modes actifs de déplacements que sont le vélo et la marche à pied. Elle coïncide avec la mise en service du nouveau réseau qui permet une fréquence de desserte et un cadencement des lignes de bus plus élevés.

Construction d'un 2ème navire à passagers

En septembre, les services ont lancé une consultation pour la construction d'un 2ème navire à passagers à « faibles émissions », pour le réseau de transports collectifs urbains. Parmi les critères de jugement des offres, au-delà des coûts, on peut citer : le traitement soigné du confort et de l'accessibilité offerts aux usagers, les optimisations prévues pour les vélos, la facilité d'accès aux organes de stockage de l'énergie, les niveaux d'émissions de polluants locaux ou encore le taux de recyclabilité du navire. La réflexion sur l'accueil de cycles à bord se poursuit afin de finaliser la jauge du navire.

Tarifification sociale et solidaire

Depuis juillet 2016, le prix de l'abonnement aux transports collectifs est calculé en fonction des ressources et de la composition du foyer, à partir du quotient familial. La tarification est constituée de 3 tranches d'âge bénéficiant d'un tarif préférentiel (- de 16 ans, 16/26ans et + de 26 ans) et de 4 niveaux de réduction tarifaire (-25%, -50%, -75%, tarif solidaire) en fonction des revenus. L'abonnement annuel est favorisé et très attractif (gratuité de 2 mois). En plus de son objectif social, cette grille tarifaire permet de rendre les transports collectifs plus attractifs.

Accès au Pôle d'Echanges Multimodal (PEM)

Si la gare de Lorient Bretagne Sud a été inaugurée le 17 mai 2017, la réalisation du Pôle d'Echanges Multimodal se poursuit au travers d'équipements inscrits à son programme. Ainsi, la desserte de la gare s'est vue renforcée par la mise en œuvre du nouveau réseau de transports collectifs avec le passage de la ligne T1 (la plus dense du réseau) et de la ligne 10 devant le bâtiment voyageurs, ainsi que le développement de la gare routière qui accueille des lignes expresses du réseau EPCI, des lignes régionales et des services d'auto-car librement organisés.



© Lorient Agglomération

Le nouvel abri vélo sécurisé (80 places) installé en 2019 à l'accès nord de la gare de Lorient est déjà largement plébiscité par les cyclistes et quasiment saturé. Il sera complété au sud, courant 2020, par un second espace de stationnement inclus au programme immobilier en cours de réalisation à proximité immédiate de la gare.

Par ailleurs, une station de vélos électriques en libre-service a été installée en août sur le parvis de la gare. Il est possible de créer son compte en ligne, le recharger et débloquer le vélo grâce à un code reçu par SMS, pour une durée maximale de 24 heures. En complément, la boutique « Vélo an Oriant » (service de la ville de Lorient) située à proximité, propose des locations au mois ou au trimestre, ainsi qu'une assistance.

Pour les voitures particulières, 2 nouveaux parcs de stationnement en ouvrage (500 places) seront réalisés, en plus du parking l'Orientis (290 places). Le parking sud de 215 places sera livré au printemps 2020 et permettra d'accéder plus rapidement à la gare, notamment pour les personnes à mobilité réduite, via un ascenseur situé à 50 mètres des portes de la gare.

Lancement de la révision du schéma cyclable structurant

L'EPCI a lancé une consultation pour la révision du schéma cyclable d'agglomération approuvé le 15/04/2005. Cette étude se déroulera sur l'année 2020, en 3 phases : tout d'abord un diagnostic des aménagements cyclables et des besoins du territoire, ensuite des propositions de scénarios de tracés et de services, en lien avec les communes, les partenaires et les usagers, enfin la définition du scénario retenu, des services et de l'accompagnement proposés. En effet, l'EPCI a pour objectif de co-construire ce document avec les acteurs du territoire, d'étudier et de développer des services connexes pour favoriser l'usage du vélo comme mode de déplacement à part entière.



© Lorient Agglomération

Soutien aux aménagements communaux en faveur des vélos et des piétons

Chaque année, l'EPCI subventionne les communes réalisant les travaux d'amélioration de la circulation inscrits dans le schéma cyclable d'agglomération. C'est le cas en 2019 à Riantec, où la création d'une « voie partagée » d'1 km sur la D11, a permis de relier le giratoire de Kersabiec au centre bourg. Séparé de la chaussée principale, cet aménagement de voirie sécurise la circulation des piétons et des cycles sur cette voie très fréquentée. Il facilite également la jonction avec la ligne maritime de la CTRL vers Lorient, depuis le port de Pen Mané à Locmiquélic.

Accompagnement des plans de déplacements d'entreprises (PDE)

Initiée en 2018 au sein de la zone d'activités de Kerpont qui concentre plus de 350 entreprises, la démarche d'accompagnement des entreprises pour promouvoir des solutions alternatives à l'utilisation de la voiture particulière s'est renforcée, via l'expertise des agents de Lorient Agglomération et avec l'appui de la CTRL. L'EPCI a conventionné sur 3 ans avec l'association « EHOP covoiturage + », pour sensibiliser les salariés au covoiturage, trouver des solutions d'équipages intra et inter-entreprises et les former à l'utilisation de la plateforme « Ouest Go », particulièrement adaptée pour les trajets du quotidien.

Accessibilité : vers un territoire inclusif

Au sein de la commission intercommunale d'accessibilité (CIA), 5 groupes de travail multi-acteurs contribuent aux démarches et travaux d'amélioration de l'accessibilité engagés dans 5 domaines : l'accès aux événementiels (assistance à la mise en accessibilité des manifestations, formations, préconisations), l'accès au tourisme et aux loisirs (conception du guide « balades confort » à destination des vacanciers, labellisations « tourisme handicap »), l'accès à l'information (amélioration pour tous supports, fichiers audio, sites web), l'accès aux espaces et bâtiments (suivis et préconisations en termes d'usages) et la formation/sensibilisation.

Semaine de la mobilité : une semaine pour tester d'autres modes de déplacement

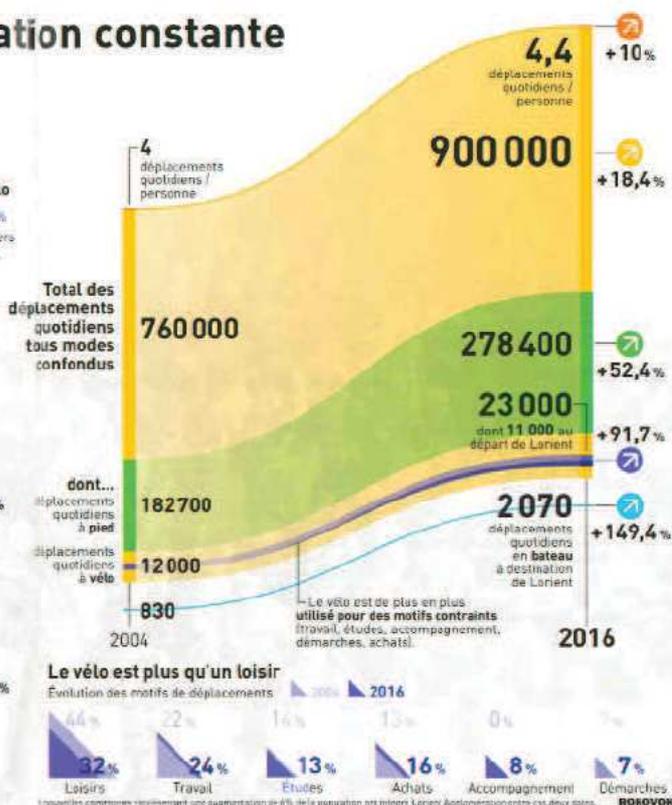
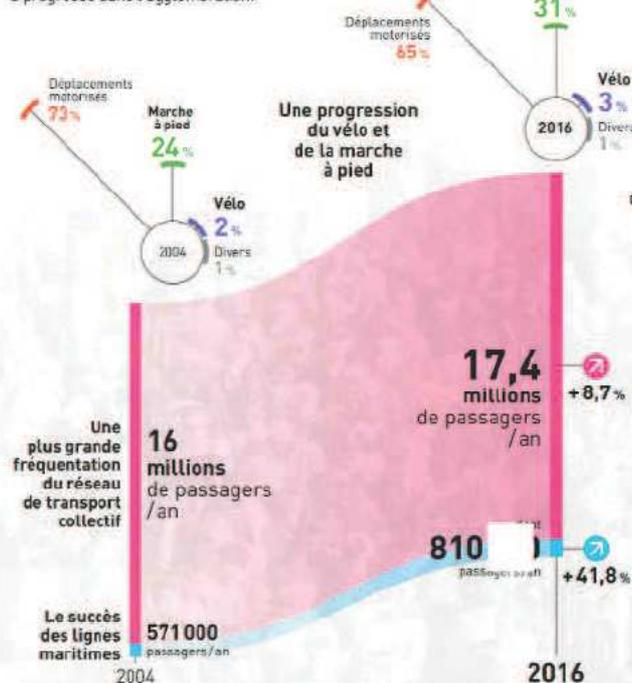
De nombreuses animations ont été proposées aux habitants de Lorient Agglomération pour tester de nouveaux modes de déplacements sur 7 communes du territoire, comme par exemple une grande sortie vélo pour les scolaires à Lanester et Lorient, un après-midi mobilités alternatives à Lanester, des animations grand public et un dispositif pour tester le bus à Plouay, des démonstrations de véhicules électriques à Guidel, une rando-vélo pour améliorer les aménagements cyclables à Inzinzac-Lochrist ou des déplacements en calèche pour les enfants du centre de loisirs d'Hennebont.

Un village de la mobilité a été installé sur le parvis de la gare de Lorient. Des stands d'animations et d'information ont rassemblé les institutionnels des transports (SNCF, CTRL, Lorient Agglomération, ville de Lorient) et des structures locales investies dans les mobilités alternatives et l'accessibilité (EHOP Covoiturage, Fédération Française de Randonnées, Syklett promotion du vélo, Ar Maner attelage à chevaux, Konk Rider échasses urbaines, association des chiens guides d'aveugles, la médiathèque, la boutique vélo de la ville de Lorient). Les visiteurs ont profité de nombreuses démonstrations, expérimenté des modes de déplacements alternatifs, répondu à des quizz au son des « Krieurs de rue du Klak ».

Les usagers de la CTRL ont bénéficié du tarif à « 1€ la journée » pour circuler à bord des bus et des bateaux du réseau de transports collectifs, les samedis 14 et 21 septembre.

Des déplacements en augmentation constante

Deux enquêtes menées à douze ans d'intervalle, en 2004 et 2016*, montrent que la part du vélo et de la marche à pied a progressé dans l'agglomération.



Les résultats obtenus en 2018

Part modale de la voiture : 59%, en baisse par rapport à 2004 (64%). Forte progression de la part modale des modes actifs : 31% pour la marche (24% en 2004) et 3% pour le vélo (2% en 2004). Baisse de la part modale des transports collectifs* : 6% en 2016 (8% en 2004). Forte fréquentation des liaisons maritimes (830 000 voyages/an) : doublement des rotations de la ligne B1 depuis 2017. *résultat à pondérer au regard de la période d'enquête : la tendance en valeur absolue reste à la hausse pour les transports collectifs (source AudéLor).

Tarifcation solidaire pour plus de 10 000 personnes (soit la moitié des abonnés du réseau).

280 arrêts de bus sécurisés depuis 2010. 245 points d'arrêts accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (sur 344 recensés).

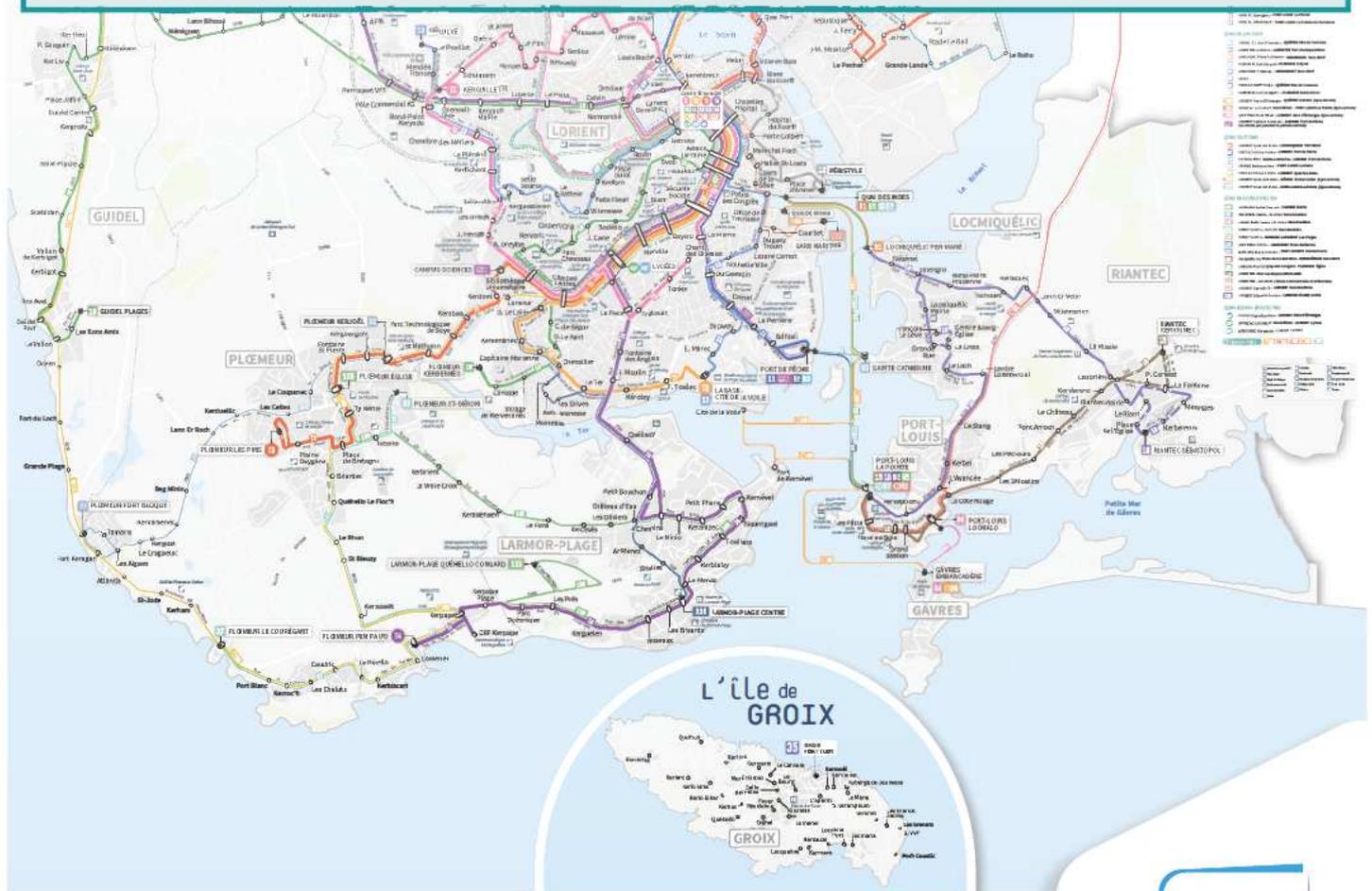
9 300 téléchargements de l'appli CTRL depuis sa mise en service (automne 2018).

165 kms de voies vélos structurantes (dont 45% aménagées) et 164 kms de véloroutes/voies vertes (dont 45% aménagées)

10 entreprises de la zone de Kerpont sensibilisées au covoiturage. 4 accompagnements vers les écoles réalisés (suivi sur 3 ans). 12 communes engagées dans la réalisation d'un schéma vélo, d'un schéma piéton ou de zones 30 (démarche « ville apaisée »). Travaux cofinancés en 2018 : liaison Montagne du Salut/Bourg, via Kerantro, à Caudan et liaison Ploemeur/Quéven zone du Mourillon.

LES PERSPECTIVES POUR 2020

- Finalisation de l'opération Triskell 2 : réparation d'îlots centraux, sécurisation du pont d'Oradour, mobilier de l'ouvrage d'art de la gare de Lorient, solde financier des marchés de travaux au fur et à mesure des levées de réserve (2,4 M€).
- Mise en application de la PPI sur la gare de Lorient – Pôle d'Echanges Multimodal (2,6 M€).
- Acquisition en VEFA (vente en état de futur achèvement) du parking sud de la gare de Lorient (1,095 M€, soit 1/3 du financement sur un montant total de 3,65 M€ HT).



Mission 5

«Préserver un environnement et un cadre de vie de qualité »

Le Plan Climat Air Energie Territorial, document cadre issu de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV), sera présenté au Conseil communautaire le 17/12/2019, pour approbation. Il positionnera l'EPCI comme échelon coordinateur de la transition énergétique sur le territoire et s'articulera autour de 9 orientations et 30 chantiers déclinés en programme d'actions.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les objectifs de développement durable :

- Assurer la gestion de l'eau potable et protéger la ressource en eau
- Préserver le patrimoine naturel et la biodiversité
- Prévenir les risques et limiter les nuisances
- Adapter le territoire aux effets du changement climatique
- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires et artisanaux
- Réduire la production et augmenter la valorisation des déchets ménagers
- Réduire la production de déchets des activités économiques
- Sensibiliser le grand public et encourager les pratiques éco responsables
- Sensibiliser les jeunes et les scolaires au développement durable

Objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (2020/2025) :

- Rénover l'ensemble du parc tertiaire d'ici 2050 pour réduire de 23% les consommations d'énergie et de 64% les émissions d GES en 2050
- Objectif de « 3 x 50 » pour le patrimoine de Lorient Agglomération entre 2015 et 2025 : réduction de 50% des consommations d'énergie et des émissions de GES, couverture de 50% des consommations restantes par des énergies renouvelables
- Développement des matériaux bio-sourcés

Les chiffres clés :

10 usines de production d'eau potable, 35 ouvrages de stockage d'eau, 104 809 abonnés, 2393 km de réseau AEP, 28 stations d'épuration, 343 postes de relevage, 1118 km de réseaux gravitaires.

9 espaces naturels déclarés d'intérêt communautaire, 465 ha d'espaces naturels gérés en régie par 29 agents, 7 sites labellisés « Natura 2000 ».

9 flux principaux collectés dans les 13 déchèteries, 3 flux collectés en porte à porte, 1 installation de stockage des déchets non dangereux, 1 unité de traitement biologique, 1 centre de tri, 1 quai de transfert, 2 plateformes de compostage, 1 comptoir du réemploi, 165 agents.

Les faits marquants de l'année 2019 :

Gestion des milieux aquatiques (GEMA)

2ème année de mise en œuvre du Contrat Territorial Scorff 2018/2022

Cet outil de contractualisation regroupe un ensemble d'actions de prévention des pollutions diffuses et de gestion des milieux aquatiques, en lien avec les problématiques d'urbanisme, d'agriculture, de tourisme, d'alimentation en eau potable et d'assainissement. Il vise à atteindre les objectifs fixés par le SAGE Scorff et le bon état des eaux imposé par la Directive Cadre sur l'Eau. Sont réalisées des actions de suivi de la qualité de l'eau, de restauration des cours d'eau, des actions agricoles visant à améliorer la qualité de l'eau potable, des conseils et des animations auprès des particuliers, professionnels ou communes pour aider aux changements de pratiques, ainsi que la mise en place de l'observatoire de la rade de Lorient.



© Lorient Agglomération

Une étude sur la continuité piscicole et sédimentaire des 3 ouvrages du Ter a été réalisée. 5 scénarios ont été étudiés, allant de l'ouverture complète et permanente des étangs à la mer jusqu'à un scénario de compromis ayant pour objectif de maintenir le paysage du Ter et les 2 étangs existants en eau, en limitant l'envasement et en permettant le transfert des sédiments. Ce scénario répond aux objectifs de continuité piscicole mais ne permet pas de maintenir l'usage de la pêche en eau douce. Il permet de garantir la sécurité des usagers sur les 2 digues. Des travaux liés à la sécurisation des digues et à la continuité piscicole sont programmés en 2020.

Le Syndicat de la vallée du Blavet est maître d'ouvrage de l'évaluation du Contrat Territorial Blavet (réalisée par le bureau d'études CEREG), ayant regroupé l'ensemble des actions de gestion des milieux aquatiques au cours des 5 dernières années. Une étude prospective pour la mise en place d'un nouveau contrat est engagée, via une co-maîtrise d'ouvrage entre le Syndicat de la Vallée du Blavet et Lorient Agglomération. En 2019, 14 accompagnements d'agriculteurs ont été programmés suite aux 14 diagnostics individuels réalisés les années précédentes (le suivi est réalisé sur 2 ans).

Aides financières pour encourager les pratiques agricoles durables

Dans le cadre des contrats territoriaux sur les bassins versants, Lorient Agglomération et ses partenaires ont mis en place des aides financières pour accompagner les agriculteurs vers des modes de production favorables à la qualité de l'eau, plus économes en intrants. 2 types d'aides sont proposés : une aide à la certification en agriculture biologique ou au développement des surfaces en herbe (enveloppe globale de 17 500€) et une aide à la réalisation de chemins, de passerelles ou aux échanges parcellaires. L'aide à la certification couvre la totalité des frais de certification pendant les 3 premières années suivant l'installation ou la conversion, sous réserve de critères d'éligibilité. L'aide en faveur des surfaces en herbes est accessible aux exploitants réalisant en amont un diagnostic individuel. L'aide à la réalisation de chemins et de passerelles pour favoriser l'accès aux parcelles prend en charge 60% du montant HT des aménagements, plafonné à 4 000€ (enveloppe dédiée de 13 500€). Concernant le soutien aux échanges parcellaires, l'aide concerne la prise en charge de 80% des frais de notaire et de géomètre (enveloppe dédiée de 4 000€).

Charte régionale pour l'entretien « zéro phyto » des espaces communaux



© Lorient Agglomération

Le bureau d'études Proxalys a réalisé, en 2018, un bilan des pratiques d'entretien des espaces communaux sur 33 communes des territoires du bassin versant du Scorff et de la partie aval du bassin versant du Blavet. Les communes non signataires de la charte régionale ou de la charte du bassin du Scorff n'étaient pas concernées par ce bilan. Au total, 5 nouvelles communes ont atteint le niveau 5 de la charte en 2018, en plus de celles qui étaient déjà labellisées « zéro phyto », ce qui fait un total de 18 communes sur 33. La charte régionale, réactualisée en avril 2019 suite à l'évolution de la législation, a été proposée à la signature de l'ensemble des communes sur le territoire. Les communes signataires bénéficieront d'un bilan de leurs pratiques d'entretien réalisé tous les 2 ans par les structures porteuses des contrats territoriaux de bassins versants. Lorient Agglomération, déjà enga-

gé dans une démarche « zéro phyto », sera également signataire de la charte régionale pour ce qui concerne l'entretien des espaces d'intérêts communautaires.

Caractérisation des sédiments de la Rade - Convention de collaboration de recherche avec l'UBS

Dans le prolongement du PGOD et afin de consolider la stratégie de gestion intégrée des dragages à l'échelle de la rade de Lorient, il convient de conforter et d'approfondir les connaissances relatives à la qualité et aux mécanismes sédimentaires de la rade. Pour cela, une étude relevant du champ de la recherche a été engagée pour caractériser la géochimie des sédiments, les dater et évaluer les possibles interactions de leurs contaminants avec les organismes vivants (biodisponibilité). L'étude des carottes profondes de sédiments prélevés à Lorient La Base permettra de reconstituer l'évolution temporelle de l'état de contamination des sédiments sur plusieurs centaines d'années. Une convention de collaboration de recherche a été établie entre Lorient Agglomération et le laboratoire Géosciences Océan de l'UBS pour la réalisation de cette étude.

Prévention des inondations (PI)

9 ouvrages littoraux en gestion

En 2018, l'EPCI a validé son système d'endiguement et identifié la liste des ouvrages retenus pour protéger le littoral contre les inondations au regard du décret digue sur les secteurs à enjeux du territoire. Lorient Agglomération est désormais responsable de la gestion des 9 ouvrages littoraux suivants : le système d'endiguement de Gâvres (digues et épis), le système d'endiguement du boulevard Normandie-Niemen (Lanester), le système d'endiguement de l'anse de Kerguelen (Larmor-Plage), le système d'endiguement de la Nourriguel à Larmor-Plage (digues et épis), le système d'endiguement de Pen Mané (Locmiquélic), le système d'endiguement de l'anse du Stole (Ploemeur), le système d'endiguement de l'anse du Driasker (Port-Louis), les aménagements hydrauliques du Riant (Riantec), les aménagements hydrauliques de l'anse de Stervins (Riantec). Un protocole de suivi et d'entretien a été mis en place pour chacun des ouvrages. Des études de dangers seront engagées fin 2019 sur les 4 ouvrages en façade littorale.



© Lorient Agglomération

Renforcement de la dune de la Grande plage de Gâvres

Afin de limiter les risques de submersion marine engendrés par les changements climatiques, des travaux de renforcement du cordon dunaire sont programmés boulevard de l'océan à Gâvres. L'intervention de Lorient Agglomération consistera, également sur la grande plage de Gâvres, à réaliser 3 secteurs d'épis en rondins de bois pour maintenir le sable et à effectuer un rechargement en sable de la dune.

Des travaux de génie écologique (implantation de ganivelles et plantation d'oyats) seront aussi effectués par l'EPCI. Un budget de 300 000€ est prévu pour ces travaux qui débutent en novembre. La réalisation d'une rampe d'enrochements et d'un perré sera effectuée par le Conseil Départemental sur le secteur du tombolo et permettra de rehausser la hauteur de la dune, fixée à environ 2m.

« *Coast Snap Morbihan* » : un dispositif collaboratif pour surveiller le trait de côte

Un dispositif unique en France est installé sur la grande plage de Gâvres, pour donner au public la possibilité de collaborer à la surveillance de l'érosion côtière. Il suffit au promeneur de prendre une photo avec son smartphone en le plaçant sur la station à l'endroit prévu pour optimiser le cadrage. La prise de vue est ensuite partagée sur une plateforme gérée par l'Université de Bretagne Sud. Le laboratoire de géosciences marines et géomorphologie du littoral exploite alors les données scientifiques pour suivre l'évolution de la plage, améliorer sa gestion et anticiper les conséquences du changement climatique telles que l'élévation du niveau de la mer. En parallèle des travaux, un observatoire participatif du littoral est mis en place, en partenariat avec l'Observatoire Citoyen du Littoral Morbihannais. Il a pour objectif de rassembler les principaux acteurs (citoyens, scientifiques, élus) autour de la problématique de l'évolution physique du littoral, sa gestion, son aménagement et ses problèmes d'érosion.



© Lorient Agglomération

Eau potable et assainissement

L'année 2019 est marquée par la reprise en régie des services d'eau potable et d'assainissement de Brandérion et la reprise en régie du service d'eau potable de Languidic au 01/01/2019 (contrats d'exploitation arrivés à échéance au 31/12/2018).

Nouvelle usine de traitement d'eau potable à Groix

Compétent en matière d'eau potable et d'assainissement sur les 25 communes du territoire, l'EPCI a lancé la construction d'une nouvelle usine de traitement d'eau potable à Groix, dont la mise en service est prévue au cours du 1er semestre 2020. L'ouvrage remplacera l'usine actuelle située sur le site préservé de Port Melin. L'unité sera équipée pour traiter 2 types d'eau : une filière active à l'année, dédiée à l'eau provenant de 3 forages (Pradino, Kerdurand, Kermouzouët), une autre filière, opérationnelle notamment l'été pour faire face à la forte fréquentation touristique, traitera l'eau prélevée dans la retenue de Port Melin. Par ailleurs, les travaux de réhabilitation des stations d'épuration de Groix ont démarré en 2018 et sont en cours de finalisation.

Vigilance accrue pour la maîtrise des pertes d'eau

La maîtrise des pertes en eau est une préoccupation quotidienne des gestionnaires d'équipements et réseaux d'eau potable de Lorient Agglomération. Pour limiter les volumes de fuite et le risque de casse de canalisation, des vannes à modulation permettant d'abaisser la pression de l'eau imposée par la hauteur du château d'eau en période de faible consommation, ont été installées sur les réseaux. Des compteurs de sectorisation gérés à distance sont également installés sur les réseaux de tout le territoire communautaire; le suivi des consommations nocturnes enregistrées sur ces compteurs permet de déceler les secteurs fuyards sur lesquels il convient ensuite d'intervenir. Les fuites sont ensuite localisées avec un système de détection basé sur l'écoute des vibrations des canalisations.



© Lorient Agglomération

Transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines »

Depuis le 01/01/2018, la compétence « assainissement » de Lorient Agglomération se compose de 2 types de missions : l'une relevant des eaux usées (assainissement collectif et non collectif), l'autre relevant des eaux pluviales dans les zones urbanisées et à urbaniser inscrites dans les Plans Locaux d'Urbanisme. Les ouvrages, réseaux et équipements affectés à l'exercice de cette compétence ont été mis à disposition de l'EPCI par ses communes membres (qui restent compétentes en matière de gestion des eaux pluviales non urbaines). Un conventionnement a été établi entre Lorient Agglomération et les communes pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des biens affectés à l'exercice de la compétence. L'EPCI reste en charge de la gestion des déclarations de travaux (DT-DICT), et des autorisations d'urbanisme, la mise à jour du SIG, les opérations d'investissement. Le bureau d'études interne est fortement mobilisé pour suivre les révisions de PLU et réaliser les études liées aux zonages d'assainissement des eaux pluviales et/ou usées. Fin 2019, un schéma directeur eaux pluviales sera également lancé, permettant d'identifier les dysfonctionnements sur le système actuel des eaux pluviales urbaines, de proposer des pistes d'amélioration et de prioriser un programme de travaux pour les années à venir.

Espaces naturels et biodiversité

Élaboration de la stratégie et du plan d'action « Biodiversité et continuités écologiques »

Dans le cadre de la démarche nationale lancée par l'Agence Française pour la biodiversité, Lorient Agglomération a engagé des études et une démarche concertée pour élaborer l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI). Des campagnes d'inventaires et une cartographie de la faune et de

la flore sont menées, sur une durée de 3 ans, en lien avec les 25 communes du territoire, les associations locales et un réseau d'experts et de scientifiques. L'objectif est de recenser et de regrouper dans un document unique les connaissances sur les milieux, le travail d'observation, de recherche et de préservation déjà engagé par tous les acteurs. En amont de ce travail, la stratégie, les objectifs et le plan d'action opé-



rationnel « Biodiversité et continuités écologiques » ont été définis, pour faciliter la prise en compte de la biodiversité dans toutes les politiques et par tous les acteurs, à l'échelle communale et intercommunale.

Gestion différenciée des espaces naturels

Lorient Agglomération gère en régie au quotidien 9 sites d'espaces naturels déclarés d'intérêt communautaire. La pratique d'une gestion différenciée permet de maintenir l'équilibre des espèces et de préserver les réservoirs de biodiversité, afin que chaque espèce animale ou végétale puisse vivre et se déplacer, tout en favorisant les continuités écologiques. L'EPCI est également opérateur local de 3 sites naturels d'intérêt européen labellisés « Natura 2000 » : « Rivière Laita, Pointe du Talud, Etangs du Loc'h et de Lannéec », « Rade de Lorient » et, conjointement avec l'Antenne Atlantique de l'Agence Française pour la Biodiversité, pour le site « Ile de Groix ».

En 2019, les suivis botaniques sur le littoral de Groix-Guidel-Ploemeur, les suivis ornithologiques à l'échelle de la rade de Lorient et l'observatoire photographique du littoral de Groix-Guidel-Ploemeur, réalisés depuis de nombreuses années sur les sites labellisés « Natura 2000 » et les espaces naturels d'intérêt communautaire, ont été reconduits pour 3 ans (2019/2022). L'analyse comparative des résultats permettra de mesurer l'évolution des effectifs des populations d'oiseaux, de mettre en évidence la reconquête végétale dans les secteurs dégradés, d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion et de réaliser des supports d'information sur la faune et la flore locales.



© Lorient Agglomération

Label « Grand Site de France » pour le Grand site dunaire Gâvres-Quiberon

En décembre 2018, le Grand site dunaire Gâvres-Quiberon a obtenu, pour une durée de 6 ans, le label « Grand site de France ». C'est une reconnaissance des travaux réalisés pour



© Lorient Agglomération

préserver la dune blanche et la dune grise, et gérer efficacement les pratiques sportives et les loisirs nautiques. C'est aussi un gage de notoriété pour les 7 communes concernées, qui en attendent des retombées économiques et culturelles. De nombreux projets sont encore en cours de réalisation dans le cadre de la gestion effectuée par le Syndicat Mixte, comme par

exemple la réalisation de la voie verte Gâvres-Quiberon ou la réhabilitation du fort de Porh Puns à Gâvres.

Exposition « Surprenants paysages de Lorient Bretagne Sud » au fort du Loc'h

Suite à l'étude paysagère réalisée en 2016 à l'échelle de Lorient Agglomération, l'EPCI a souhaité réaliser un livre de 192 pages et près de 200 photos, pour faire connaître au public la richesse et la diversité des paysages du territoire. La maison d'édition Locus Solus, basée à Châteaulin, a édité cet ouvrage, intitulé « Surprenants paysages de mer et de légendes », qui met en lumière la variété des différents types de paysages : maritime, littoral, arrière-pays, vallées, estuaires, plans d'eau, rias et paysages urbains. Une trentaine de photographies de Pierre-Yves Nicolas ont été exposées, à l'occasion de la sortie de l'ouvrage, dans l'environnement exceptionnel du fort du Loc'h à Guidel.

Économies d'énergie, énergies renouvelables

Intelligence collective au service des systèmes énergétiques décarbonés

La ville de Lorient, porteuse d'un plan d'action numérique dans le cadre du projet européen EMPOWER, Lorient Agglomération, dans le cadre du «Schéma Territorial du Numérique - construisons un e-territoire» et du «Plan Climat Air Energie territorial (PCAET)», et la Région Bretagne, pilote du projet SMILE, ont annoncé une coopération dans le domaine de la digitalisation de l'énergie et entendent fédérer un très large panel de réalisations et de savoir-faire en matière d'innovation en faveur de l'optimisation des infrastructures et des services numériques, pour la transition énergétique des territoires. Ainsi, les projets inclus dans la dynamique du Schéma Territorial du Numérique, de SMILE et du projet EMPOWER, convergent vers un socle de base d'outils communs nécessaires d'une part pour l'implication des collectivités et des particuliers dans des actions pour le climat et d'autre part pour une réduction de l'empreinte carbone liée au numérique.

Création d'une Société Publique Locale « Bois Energie Renouvelable »

Fin 2018, Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, la ville de Lorient et 15 autres communes ont décidé de créer une société publique locale (SPL) pour faciliter le développement et l'exploitation des réseaux de chaleur et structurer la filière bois/énergie. La SPL a pour vocation de construire et d'exploiter des réseaux de chaleur (chaufferies, réseaux, locaux techniques,...) susceptibles d'alimenter des bâtiments publics et privés. Elle bénéficie de l'expérience de la ville de Lorient qui couvre 30% de ses besoins en énergie par le bois, et a déjà installé une quinzaine de chaufferies au bois. La commune apporte toute son expertise à la SPL, notamment la connaissance du marché du bois de chauffage issu de coupes locales, en mettant à sa disposition des agents chargés de l'exploitation et de la maintenance.

Plateforme de service « Energies »

La plateforme de services « Energies » destinée aux communes est devenue un outil incontournable pour les 25 communes qui toutes y adhèrent. Elle permet une augmentation des recettes liées aux Certificats d'Economies d'Énergie (CEE), une consolidation de la mission de Conseil en Énergie Partagé et la poursuite de l'optimisation de l'achat d'énergie. En 2019, une régie autonome d'énergie a été mise en œuvre, pour isoler comptablement les services publics industriels et commerciaux qui depuis la création du service énergies en 2010, ont généré des recettes significatives en matière de vente d'électricité photovoltaïque issue des centrales de production, de négoce et vente des CEE pour le compte des tiers, et de vente du bio-méthane issu de l'installation de stockage de Kermat.

Transition écologique et énergétique : mobilisation et participation des citoyen.ne.s



© Lorient Agglomération

Lorient Agglomération est lauréate de l'appel à projets « Mobilisation et participation des citoyen.ne.s », lancé par l'ADEME et la Région. Cet appel à projet a pour objectif d'accompagner les territoires en démarche de PCAET qui souhaitent impliquer les citoyens dans les projets de transition énergétique, écologique et solidaire. Il vise à soutenir les actions de sensibilisation, communication, formation et animation mises en œuvre sur le territoire. Les actions seront portées par ALOEN, l'Agence locale de l'énergie, via un contrat d'objectif et/ou de moyens à intervenir avec l'ADEME et la Région. 4 actions sont financées sur 2 ans :

- Mettre en récit la transition énergétique par des actions ludiques, artistiques, pérennes.
- Réaliser et diffuser des émissions radio « Les décarboneurs ».

- Créer une dynamique de transition dans un quartier prioritaire « politique de la ville ».

- Outiller les animateurs enfance-jeunesse des communes.

Gestion et prévention des déchets

Contrat d'objectif « Territoire Économique en Ressources »

Lorient Agglomération est lauréate de l'appel à projets « Territoire Économique en Ressources » (TER), lancé par l'ADEME Bretagne. Le projet TER et son contrat d'objectif associé fixent des résultats à atteindre en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés, de gestion des déchets d'entreprises et de développement de l'économie circulaire, à l'échelle du territoire. Le programme d'actions retenu est mis en œuvre



© Lorient Agglomération

sur la période 2019/2021. La réunion de lancement du projet s'est tenue en avril avec tous les partenaires et 8 groupes de travail ont été constitués, sur les 3 domaines d'actions suivants : offre des acteurs économiques, demande et comportement des consommateurs, gestion des déchets et recyclage. Dans ce cadre, AudéLor accompagne la transition écologique des acteurs économiques autour de 5 axes stratégiques : l'écologie industrielle et territoriale, les matériaux bio-sourcés, l'écologie portuaire, l'éco-conception et l'économie de la fonctionnalité et de la coopération.

Station de production de biogaz à Kermat

Pour valoriser le gaz issu de la fermentation des déchets stockés sur le site de Kermat, une station de production de biogaz, appelée Wagabox a été installée sur le site. Elle permet d'épurer le gaz sorti des alvéoles pour le transformer en un gaz naturel pur à 98% qui est ensuite injecté dans le réseau de GRDF. Développée par une start-up grenobloise, la Wagabox produira environ 7 millions de kWh/an de bio méthane, soit l'équivalent de la consommation annuelle de gaz de 8 500 habitants et évitera l'émission de 1 500 tonnes de CO2 chaque année. Ce projet représente un investissement de 3 000 000€ financés par l'EPCI avec l'aide de l'ADEME et de la Région Bretagne. La vente du bio méthane (prévue sur 15 ans) générera des recettes estimées à 700 000€ par an, ainsi qu'une prime de valorisation annuelle de 50 000€. Des panneaux photovoltaïques seront installés sur la Wagabox pour produire une partie de l'électricité nécessaire à son fonctionnement.

Diminution des fréquences de collecte des déchets ménagers résiduels

Au 1er janvier 2017, 9 communes ont vu leur fréquence de collecte des déchets ménagers résiduels diminuer, en passant d'1 fois par semaine à tous les 15 jours. Fin 2018, ce

programme a été étendu à 5 autres communes, soit un total de 54 500 habitants. La baisse de fréquence et la distribution de nouveaux outils de collecte améliorent les résultats des collectes séparatives avec - 25% de déchets résiduels, +24% d'emballages et + 30% de bio-déchets la 1ère année. Ces diminutions de fréquence sont le fruit d'un travail de concertation (enquêtes, préparation des nouveaux circuits, communication,...). Le programme s'est poursuivi en 2019 sur 4 communes supplémentaires.

Ouverture de la déchèterie « nouvelle génération » à Caudan

Après plus de 12 mois de travaux, la déchèterie de Caudan (une des 3 déchèteries les plus fréquentées de l'agglomération) a rouvert ses portes le 1er juillet. Elle porte désormais l'appellation d'écocentre, car plus de 80% des matériaux déposés sont recyclés ou valorisés. La modernisation de ce site, qui a coûté 1,3 millions€, permet de disposer de zones de dépôts plus étendues pour les gravats et les végétaux. Ces derniers représentent plus de 50% des apports en déchèterie. Afin d'améliorer la sécurité et de réduire le temps d'attente des utilisateurs, les aires de circulation ont été élargies et les voies pour les engins d'exploitation ont été dissociées de celles des usagers.

Commercialisation du compost labellisé « Agriculture biologique »

Lorient Agglomération commercialise depuis octobre 2019 son propre compost, fabriqué à l'unité de traitement biologique de Caudan, à partir des restes de repas triés dans la poubelle verte et des végétaux déposés en déchèterie. Cette composition mixte donne à cet amendement un caractère fertilisant et structurant équivalent au produit vendu dans les grandes surfaces spécialisées. Ce compost est utilisable en agriculture biologique. Le sac de 40 litres est vendu au prix de 3,90€ au Comptoir du réemploi, la recyclerie de l'EPCI, située à Lanester. On peut également y retrouver de nombreux objets de seconde main vendus à petits prix. Ces objets proviennent des points réemploi aménagés en déchèteries, où les habitants peuvent déposer tous les objets dont ils n'ont plus l'utilité. Ils sont ensuite vérifiés et, si besoin, remis en état dans les ateliers du réemploi à Caudan.



© Lorient Agglomération

Semaine européenne de réduction des déchets

Lorient Agglomération relaie cet événement, du 16 au 24 novembre, en organisant des visites guidées des équipements de gestion des déchets ménagers le samedi 16/11. Un week-end d'animations est proposé pour fêter le retour de l'expédition TARA « Mission micro plastiques 2019 », le samedi 23 novembre. Pour cette nouvelle mission, dont le volet scientifique est coordonné par le CNRS, la goélette Tara a sillonné plusieurs façades de l'Europe pendant 6 mois et exploré 10

grands fleuves européens, pour mieux évaluer les sources des micro-plastiques et leur devenir en mer. A cette occasion, 2 expositions « Plastique en mer, les solutions sont à terre » et « #365 Unpacked d'Antoine Repessé » sont à découvrir. Un concours photo autour du thème « vos déchets peuvent devenir des trésors » et une grande collecte de jouets « laisse parler ton cœur » sont également au programme.

Éducation, sensibilisation, mobilisation



© Lorient Agglomération

Programme d'éducation au développement durable

Sur l'année scolaire 2018/2019, 12 actions pédagogiques ont été proposées aux écoles primaires :

- Gestion et prévention des déchets : « Mon école zéro déchet », « Lutte contre le gaspillage alimentaire dans mon école », « Compostage et jardinage au naturel », « Tri, recyclage et réduction des déchets », « Visite du centre de tri et de la recyclerie », « Visite du centre de stockage des déchets ultimes ».
- Eau, littoral, biodiversité : « S Eau S Blavet », « Ecol'Eau Scorff », « S Eau S Littoral ».
- Eco mobilité : « Mon école éco mobile : je marche, tu roules à vélo, on prend le bus ! ».
- Education alimentaire : « A l'origine de nos assiettes », « Mon alimentation, c'est moi ! ».

Les scolaires ont aussi été invités à participer aux animations « Découvertes des milieux naturels » proposées par l'animatrice nature/environnement de l'EPCI, à la Maison de l'île Kerner et au Moulin des Princes (séance à la ½ journée/ classe, toute l'année, sur réservation).

Maison de l'île Kerner et Moulin des Princes : programme d'animations « nature »

Depuis le 1er janvier 2018, la Maison de l'île Kerner à Riantec et le Moulin des Princes à Pont-Scorff, sont dédiés à la sensibilisation de tous les publics à l'environnement. Un programme d'animations est proposé par l'EPCI et ses partenaires, sur chacun des sites, sur réservation. A la Maison de l'île Kerner des sorties découverte de la petite mer, découverte des oiseaux, balades botaniques en bord de mer entre estran et pré salé, ateliers « cuisine sauvage »,... ont été organisés par l'animatrice. Au Moulin des Princes, balades botaniques au bord du Scorff, à la découverte de la vie de la rivière, observations des petites bêtes aquatiques, et ateliers « couleurs et nature », ont été proposés par l'animatrice et par l'association Eau & Rivières de Bretagne. Le Moulin des Princes est fermé au public pour réaliser les opérations de démontage de la muséographie liée à son précédent statut d'équipement touristique (Odysseum). Un projet de réaménagement du bâtiment est à l'étude.

Depuis le 1er janvier 2019, l'utilisation, la commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel sont interdites. Seuls les produits utilisables en agriculture biologique et les préparations naturelles restent utilisables. Une rubrique dédiée au jardinage au naturel est réalisée à destination des particuliers sur le site de l'EPCI. Par ailleurs, de nombreuses animations sont proposées au public pendant la « Semaine des alternatives aux pesticides » et lors des autres évènementiels organisés par Lorient Agglomération.

1ère édition du « Mois de la biodiversité »

Autour de la Semaine Européenne du Développement Durable, pour laquelle l'EPCI a soutenu financièrement 25 projets portés par les associations et une centaine d'animations sur 19 communes du territoire, Lorient Agglomération a organisé la 1ère édition du « Mois de la biodiversité » (du 17 mai au 7 juin). Cet évènementiel a permis de sensibiliser environ 4 000 personnes à la richesse et à la fragilité de la biodiversité du territoire. Une belle occasion pour partir à la découverte du plancton et de la biodiversité du littoral à la Maison de l'Île Kerner, s'informer sur les travaux menés par l'EPCI pour la restauration des milieux aquatiques, ou découvrir les savoir-faire déployés par les équipes de gestion des espaces naturels, notamment sur les sites de Coët-Létune à Cléguer et du Parc océanique de Kerguelen à Larmor-Plage.

Du 24 au 27 octobre 2019, Lorient Agglomération a organisé la 2ème édition du festival « Terre d'oiseaux », avec le concours des communes de Gâvres, Locmiquélic, Port-Louis, Riantec et Plouhinec. Concert inaugural « Symphonie d'oiseaux » (spectacle musical autour de l'interprétation de chants d'oiseaux), projections documentaires, conférences, expositions, sorties ornithologiques, ateliers..., autant d'animations mises en place sur 4 jours qui ont permis à 2000 personnes de découvrir la petite mer de Gâvres. Ce site exceptionnel, reconnu d'intérêt écologique majeur au niveau européen, se distingue par la qualité de ses paysages, la diversité de ses milieux et la présence de milliers d'oiseaux dont l'avocette élégante, le chevalier gambette, le pluvier argenté, la Bernache cravant, le Bécasseau variable ou encore le grand Gravelot.



© Claire Girard



Les résultats obtenus en 2018

GEMAPI, Eau potable et assainissement

11.5 kg de matières actives (herbicides sélectifs et fongicides) utilisées pour l'entretien des espaces communaux des bassins versants du Scorff et de la partie aval du Blavet, contre 27.6kg en 2017, soit une baisse de 58.4%.

« Breizh Bocage » : 10 km de haies créées lors des campagnes de plantation 2018 et 2019.

Qualité de l'eau distribuée : 100% des prélèvements conformes, prix du service TTC/m³ (pour 120m³) : de 2.26€ (Ploemeur) à 2.51€ (Brandérian), volume produit : 12 427 477 m³ (-3% par rapport à 2017).

Collecte des effluents : 100% conforme à la réglementation, prix du service TTC/m³ (pour 120m³) : de 1.65€ (Lanester) à 3.21€ (Inguiniel).

Équipements d'épuration : tous conformes aux prescriptions nationales à l'exception des STEP de Groix. Production de boues : 100% des boues évacuées selon filières conformes.

Assainissement non collectif (ANC) : 10 906 filières (en hausse), indice de mise en œuvre de l'ANC : 120/140 (stable), taux de conformité des ANC : 57.6% (en baisse).

Espaces naturels, biodiversité

465 ha d'espaces naturels ouverts au public et fréquentés annuellement par environ 2 millions de personnes. 10 000 oiseaux observés en une seule journée sur la Petite mer de Gâvres.

160 espèces d'oiseaux et 600 espèces végétales présentes au parc océanique de Kerguelen.

37 porteurs de projets (dont 24 manifestations sportives et culturelles) assistés, en 2018, pour établir le dossier d'évaluation des incidences de leur projet sur les sites Natura 2000.

Gestion et prévention des déchets

Gisement global : 118 900 T, dont 53 000 T d'apports en déchèterie, soit 572 kg/hab/an, - 0.2% entre 2017 et 2018.

Ratio des déchets ménagers résiduels : 160kg/hab/an, -3.7% entre 2017 et 2018.

Ratio des déchets valorisables (verre, emballages, bio déchets, papier) : 155kg/hab/an, + 0.4% entre 2017 et 2018.

3 700 tonnes de compost labellisé « AB » produits chaque année.

28 prestations de diagnostic « économie circulaire » et conseil aux entreprises, 300 recommandations, 34 préconisations majeures

Éducation, sensibilisation

Opérations pédagogiques : Gestion et prévention des déchets/ Education alimentaire : 1 200 élèves ; Eau, littoral, biodiversité : 1 250 élèves ; Eco mobilité : 6 écoles primaires

Maison de l'île Kerner et Moulin des Princes : 2 118 scolaires ; 500 personnes aux ateliers et sorties nature.

LES PERSPECTIVES POUR 2020

GEMAPI, environnement, espaces naturels, biodiversité

- Lancement des études de dangers sur les ouvrages du système d'endiguement (520 k€).
- Poursuite des opérations de protection de la grande plage de Gâvres (360 k€).
- Travaux de confortement des berges, maintien de la continuité écologique et pose de batardeau sur le secteur de l'île de Locastel à Inzinzac-Lochrist.
- Travaux complémentaires d'aménagements légers (stationnement PMR et zone de retournement des bus) et travaux d'entretien des voies d'accès à la Maison de l'île Kerner.

Service public de l'eau potable et de l'assainissement

- Renouvellement des réseaux et réfection des postes de relevage (2,7 M€).
- Schéma directeur des eaux pluviales (1ère tranche) et autres études (320 k€)

Gestion et prévention des déchets

- Mise en place de la gestion informatisée des déchèteries (870 k€).
- Programme de réhabilitation des déchèteries – Construction d'une nouvelle déchèterie à Guidel - Construction de 3 quais supplémentaires à Keryado - Vestiaires femme à Keryado et Rianteq (985 k€).
- Réorganisation et réhabilitation du site de Kerbus à Groix (350 k€).

2

L'exemplarité dans le fonctionnement au quotidien

Voté le 25 juin 2019, le compte administratif 2018 reflète le 1er exercice budgétaire marqué par les contraintes de mise en œuvre du contrat de maîtrise de la dépense publique locale signé avec l'Etat qui plafonne à 1.3%/an l'augmentation des dépenses de fonctionnement du budget principal. L'évolution maîtrisée des dépenses cumulée à la dynamique des recettes (sans augmentation des taux de fiscalité) a permis une amélioration de l'épargne nette de l'EPCI. La section d'investissement a aussi été l'objet d'un pilotage resserré qui a eu pour effet d'améliorer nettement le taux de consommation des dépenses d'équipement, tout en ajustant l'emprunt au plus près des besoins.



© Hervé COHONER

Mission 6

« Mobiliser les ressources au service des politiques publiques »



Les objectifs de développement durable

- Valoriser les métiers, les personnes et les éco-gestes au quotidien
- Réduire l'impact des déplacements des agents et optimiser les flottes de véhicule
- Avoir une politique de commande publique responsable
- Améliorer les performances du patrimoine public (énergie, eau, maintenance)
- Favoriser les échanges d'expériences, promouvoir les réalisations exemplaires

Les chiffres clés :

650 agents communautaires, patrimoine bâti de 321 bâtiments pour une surface d'environ 250 000 m², 270 véhicules dont 75 véhicules légers (14 voitures électriques), 102 utilitaires, 74 poids lourds et engins et 19 cycles, dont 7 électriques.

Les faits marquants de l'année 2019 :

Approbation du schéma territorial du numérique

Le schéma territorial du numérique a été approuvé le 5 février 2019. Il porte 3 ambitions : accompagner la transformation numérique, entraîner l'ensemble du territoire et développer les usages du numérique. Il s'articule autour de 6 orientations : Identifier et prioriser les besoins de l'ensemble des acteurs, renforcer la culture numérique à l'échelle du territoire, installer une gouvernance numérique, expérimenter des dispositifs innovants dans le domaine du numérique, structurer une offre et la rendre visible, évaluer la transformation numérique et adapter les dispositifs. Ces orientations se déclinent en 18 actions qui constituent la feuille de route pour construire un e-territoire et engager une dynamique collective, indispensable à l'attractivité et à la compétitivité. Une enveloppe pluriannuelle de 1,5 M€ est consacrée au dispositif sur la période 2019/2021 (soit 500 000€/an).

Finalisation et mise en œuvre du « projet d'administration partagé » (PAP)

Lancé en 2018, le projet d'administration partagé aboutit aujourd'hui à la mise en œuvre de 44 actions concrètes, issues des nombreux temps d'échange et de réflexion menés avec les agents (200 agents mobilisés, 18 groupes de travail mis en place, 55 réunions, plus de 275 propositions récoltées dans les boîtes à idées). Véritable feuille de route de l'administration communautaire, le plan d'actions du PAP s'échelonne de 2019 à 2021, avec une dizaine d'actions déjà engagées pour renforcer la qualité du service rendu, améliorer le fonc-

tionnement interne et la relation aux communes membres, encourager la créativité et l'innovation publique territoriale. Des indicateurs d'amélioration seront définis pour chacune des actions et un groupe de suivi sera mis en place pour constater la progression de la réalisation des actions et identifier les éventuels freins à lever.

Le 26/09/2019, l'EPCI a reçu le trophée de l'innovation, délivré par l'Association Finances Gestion Evaluation des collectivités territoriales (AFIGESE) en partenariat avec la Gazette des communes et la Société Française de l'Evaluation, dans la catégorie « management public local ». Ce trophée récompense la démarche innovante mise en place dans le cadre du Projet d'Administration Partagé, et tout particulièrement le renforcement des relations avec les 25 communes membres. Il valorise également la méthode du « design thinking » ou « design de services », centrée sur l'expérience de l'utilisateur, qui a été adoptée pour placer l'usager au cœur de la définition des services publics. Cette méthode a permis d'apporter des solutions concrètes aux problématiques du quotidien.

Expérimentation du télétravail



Suite aux réunions des groupes de travail du projet d'administration, une expérimentation du télétravail a été mise en place sur 6 mois, pour 27 agents (sur les 83 portés volontaires), sélectionnés notamment selon le type de poste occupé et dans le souci d'un équilibre entre les pôles et entre les catégories. Au préalable, après sollicitations de toutes les Directions, 38% des postes avaient été jugés compatibles avec cette nouvelle organisation du travail (soit 235 postes sur 618). Des outils ont été mis à la disposition des 27 agents : ordinateur portable, téléphone micro, logiciels, accès aux ressources, connexion, sécurité. A l'issue des 6 mois d'expérimentation, une évaluation sera réalisée en vue d'une généralisation en 2020.

Semaine de la mobilité à la Maison de l'Agglomération

Des essais de voitures et de vélos électriques ont été organisés le 19 septembre, de 8h30 à 10h30 sur le parvis de la Maison de l'Agglomération. Les agents ont pu tester les vélos électriques (7 vélos sont à disposition au sous-sol du bâtiment) et se familiariser avec la conduite d'une des 8 voitures électriques (Renault ZOE) du pool de réservation. Les voitures électriques peuvent également être testées chaque dernier vendredi du mois, sur réservation auprès de la DIPSSI. Pour la 1ère fois, un « challenge mobilité » a été organisé du 25 mars au 05 avril pour inviter les agents à tester un autre mode de déplacement que la voiture pendant 2 semaines.

Indemnité kilométrique vélo



© Lorient Agglomération

Dans le cadre du Plan de Déplacements d'Administration (PDA) et pour renforcer l'utilisation du vélo pour les déplacements domicile/travail, l'EPCI a mis en place une indemnité kilométrique vélo pour les agents utilisant quotidiennement leur vélo sur une distance aller-retour d'au moins 1 km par jour. Le montant de l'indemnité est de 0.25€ par km parcouru, dans

la limite d'un aller-retour par jour pour le trajet domicile/travail déclaré, multiplié par le nombre de jours de travail annuel de l'agent ; il est plafonné à 200€ par an et est versé mensuellement.

Papier 100% recyclé pour les impressions de bureau

Chaque année, plus de 2 millions de feuilles de papier sont consommées pour les impressions de bureau. La loi de transition énergétique pour la croissance verte inscrit l'engagement de diminuer de 30% les consommations de papier d'ici 2020 et l'obligation d'acheter au moins 40% de produits papetiers, articles de papeterie à base de fibres et imprimés, fabriqués à partir de papier recyclé, les autres devant être issus de forêts gérées durablement. L'EPCI utilise désormais du papier issu du recyclage de journaux, magazines et papiers de bureau, non blanchi. Avant d'être mis en service, ce papier a été testé pour s'assurer de sa compatibilité avec les équipements de reprographie. La mise en place du papier recyclé au format A3 est programmée fin 2019.

Dématérialisation des marchés publics

La dématérialisation des marchés publics est entrée en vigueur au 01/10/2018, pour tout marché d'un montant supérieur ou égal à 25 000€HT. Le « rendez-vous » entre acheteur et vendeur se fait sur la plateforme régionale Megalis Bretagne, déjà utilisée depuis plusieurs années pour la publicité liée aux achats. Le pli a déjà largement été pris par les entreprises puisque 70% des réponses sont reçues par voie électronique, quel que soit le montant du marché.

Nouveau code de la commande publique

Le code des marchés publics, abrogé par l'Etat en 2016 lors de la transposition des directives européennes, est remplacé par le code de la commande publique, qui comprend désormais l'ensemble des textes régissant les marchés publics, les délégations de service public, la loi MOP (relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses relations avec la maîtrise d'œuvre privée) et la loi sur la sous-traitance. 4 demi-journées de sensibilisation ont été proposées aux agents pour les préparer à l'entrée en vigueur du nouveau code (100 acheteurs confirmés ou occasionnels). Une formation à la recherche de candidats ou de fournisseurs (sourcing) sera également proposée pour renforcer les compétences des agents dans le processus d'achat et de négociation.



© Megalis Bretagne

Lancement du renouvellement du label européen « Cit'ergie »

Labellisée Cit'ergie en 2015, Lorient Agglomération a mis en œuvre pendant 4 ans les actions programmées dans ce cadre. En 2019, le renouvellement du label « Cit'ergie » a été lancé dans une démarche groupée avec les communes d'Hennebont, Larmor-Plage, Lorient et Ploemeur. Des ateliers de travail communs ont été organisés sur les 6 domaines traités par le référentiel européen. Un bilan, réalisé par 2 conseillers accrédités par l'ADEME, indique que l'EPCI a progressé dans tous les domaines expertisés, et en particulier dans la prise en compte de l'énergie au sein des services industriels que sont le traitement et la valorisation des déchets, la production d'eau potable et l'assainissement. A titre d'exemple, 20% d'électricité ont été économisés sur la production d'eau potable entre 2016 et 2018.

Des groupes de travail sont programmés fin 2019 pour proposer la mise en œuvre de nouvelles actions pour les 4 prochaines années. Le dossier de candidature au renouvellement du label sera ensuite constitué et transmis aux instances compétentes qui réaliseront un audit de l'EPCI en mars 2020. L'examen des candidatures par la Commission Nationale du Label est prévu en juin 2020.



Normalisation ISO 50 001 pour les 2 sites de Kermat et Adaoz

Déjà certifié ISO 14 001 pour la qualité du management environnemental, le centre de tri des déchets recyclables Adaoz (à Caudan) et le site d'enfouissement des déchets ultimes de Kermat (à Inzinzac-Lochrist) sont également certifiés ISO 50 001, pour l'efficacité du management de l'énergie sur ces 2 sites. Les travaux réalisés en matière d'économies d'énergie (remplacement de moteurs) et de récupération de la chaleur issue des process industriels, ou encore la pose de panneaux

photovoltaïques sur les toits du centre de tri à Adaoz et sur les alvéoles de stockage à Kermat, ont permis une autoconsommation en énergie verte de 50% pour le centre de tri et de 20% pour l'installation de stockage. La norme ISO 50 001 fixe l'objectif de réduire de 20% la consommation d'énergie et d'augmenter de 20% la production d'énergie renouvelable sur ces 2 sites, d'ici 2020 (par rapport à l'année 2016).

Performance énergétique du patrimoine bâti

Les dépenses relatives aux fournitures d'électricité, de combustibles, d'eau potable pour le patrimoine exploité par l'EPCI représentent 1 500 000€ en 2018. Ce montant reste globalement stable malgré la hausse de la fiscalité sur l'électricité (Contribution au Service Public de l'Electricité, tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité et l'acheminement pour le gaz. 22.8% des consommations de chaleur du patrimoine global sont couvertes par des énergies renouvelables (principalement bois énergie et solaire thermique). 11.7% des consommations électriques sont couvertes par l'électricité photovoltaïque produite sur les équipements.



© Lorient Agglomération

Les résultats obtenus en 2018

121 agents ont bénéficié d'une aide pour leur abonnement vélo, bus ou train (prise en charge à 75%) ; 67 agents ont bénéficié de l'indemnité kilométrique vélo.

126 agents ont bénéficié d'une formation sur les enjeux Energie/Climat. Sur 5 ans, 400 agents ont été formés à l'accueil des personnes en situation de handicap.

140 000 heures d'insertion réalisées, dans le cadre des clauses d'insertion des marchés publics, par 278 salariés.

Part des marchés contenant une clause ou un critère environnemental : 32% en 2017, taux conforme à l'obligation de 30% inscrite dans le Plan national d'action pour les achats durables (PNAAD).

Fonds d'intervention communautaire : 800 000€ attribués en 2018 à 8 projets communaux.

4 300 m² de panneaux photovoltaïques installés sur les bâtiments de l'EPCI, pour une production de 815 000kwh/an, soit l'équivalent de la consommation de 300 foyers.

16 communes souscrivent au Conseil en Energie Partagé ; 20 communes, 12 CCAS et 12 partenaires souscrivent à l'achat groupé d'électricité et de gaz naturel.

502 000€ de certificats d'économies d'énergie vendus, dont 60% redistribués aux communes et partenaires et 40% revenant à l'EPCI pour les travaux réalisés sur son patrimoine.

LES PERSPECTIVES POUR 2020

- Montée en puissance des fonds de concours aux communes (1,65 M€ prévisionnels).
- 2ème année de mise en œuvre du schéma territorial du numérique (895 k€).
- Poursuite des opérations de maintenance du patrimoine bâti (533 k€).

La liste détaillée des 17 objectifs de développement durable de « l'Agenda 2030 » et le bilan de l'évolution des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) « Patrimoine et compétences » de l'EPCI (de 2015 à 2018), sont annexés au présent document.

Fonds d'intervention communautaire (FIC)

En 2018, un nouveau Fonds d'intervention communautaire a été créé, pour soutenir les projets structurants réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale. Ce fonds est doté d'une enveloppe globale de 5 M€, répartie en 2 phases (2018-2020 et 2021-2023), à hauteur de 2.5 M€ chacune. Ce fonds a pour objectif de servir de levier aux projets d'investissements structurants des communes, dans le respect d'un développement équilibré du territoire communautaire. Dans le cadre du schéma territorial du numérique, le FIC est complété par un fonds d'intervention numérique pour apporter un accompagnement financier aux communes et permettre le développement de nouveaux projets.

Lancement de la newsletter mensuelle « Lorient Agglo Express »

Le 1er numéro de la newsletter mensuelle « Lorient Agglo Express » a été lancé pendant l'été 2019 en direction de tous les publics, pour relayer l'actualité intercommunale en mettant l'accent sur les événements à venir. Grâce à son partenariat avec Info locale, le service d'annonces d'Ouest France, l'EPCI peut relayer en temps réel sur son site internet plus de 400 rendez-vous culturels, sportifs ou de loisirs. Un zoom est réalisé chaque mois sur des vidéos, des posts publiés sur les réseaux sociaux ou des articles du magazine « Les Nouvelles », qui a changé de fréquence en devenant trimestriel (au lieu de bimestriel). Il paraît désormais 4 fois par an en janvier, avril, juillet et octobre.



1 PAS DE PAUVRETÉ
Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.

2 FAIM «ZÉRO»
Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ
Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE
Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, et modernes à un coût abordable.

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

10 INÉGALITÉS RÉDUITES
Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
Établir des modes de consommation et de production durables.

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

14 VIE AQUATIQUE
Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

15 VIE TERRESTRE
Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES
Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS
Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.